

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2026

Présents :

Thibault BOULVAIN, Florence DANTON, Mathis GROSSNICKEL, Romain GUINEBRETIERE, Virgile HAUTCHAMP, Jérôme MICHEL, Pierre-Louis PERIN, Louise WAGENER.

Absents ou excusés :

Édouard BOULLE, Elliott BIZE, Lisa DEBAUD (procuration à Romain GUINEBRETIERE), Lisa FITOUSSI (procuration à Pierre-Louis PERIN), Élise GALY JAMMOU PREFONTAIN, Laurent GAYER, Alexis GOIN, Sandrine LEFRANC, Miao LIN-ZUCKER.

Assistaient à la séance :

Karine AURÉLIA	Directrice déléguée à l'égalité des chances
Lamiss AZAB	Chargée de mission
Clara BESANCENET	Co-présidente de l'association Student Support Alliance
Anne Solenne DE ROUX	Directrice de la formation initiale
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Romane JALINIER	Co-présidente de l'association Stimuli
Clara LEMMERS	Co-présidente du BDE
Marion MOREAU	Chargée de mission
Olivia REVEILLIEZ	Directrice de la scolarité
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant
Lili ZIMMERMANN	Membre du BDE

*

* *

I. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la CVE du 26 mai 2026 (vote)	2
II. Projet de modification du Règlement de la scolarité (vote)	2
III. Point d'information sur l'intégration de nouveaux lycées au dispositif CEP à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt	10
IV. Échange relatif à la santé mentale étudiante	13
V. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 7 avril et du 4 mai 2026 (vote)	25
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	25

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2026

La séance est ouverte à 8 heures 37 par Pierre-Louis PERIN en présentiel et distanciel.

Pierre-Louis PERIN

Bonjour, je vous propose de commencer la séance. En attendant l'arrivée de Louise qui prendra la présidence dès son arrivée. Simplement pour faciliter les choses, je veux bien que quelqu'un veuille bien annoncer les points à l'ordre du jour. Pour la distribution de la parole, ça va être un peu compliqué également à distance. Donc, il faudra qu'on me dise les personnes qui veulent prendre la parole

Ismahane GASMI

Bonjour, nous commençons par l'adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la CVE du 26 mai dernier.

I. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA CVE DU 26 MAI 2026 (VOTE)

Baptiste VIVIEN

Bonjour. On a eu une commission de la vie étudiante, mardi. Un seul dossier a été présenté, pour une demande de subvention. Il s'agissait d'une association qui porte le nom Nex et Félix. Elle demandait un appui pour réaliser et produire un court-métrage. C'est un petit film qui est créé, écrit et qui sera réalisé pendant l'été par une vingtaine d'étudiants de Sciences Po. La commission a accordé une dotation de 1 000 euros.

Pierre-Louis PERIN

Y a-t-il des questions ? Je propose qu'on vote. Y a-t-il des pouvoirs, Ismahane ?

Ismahane GASMI

Oui. Madame DEBAUD donne procuration à monsieur GUINEBRETIERE. Et, madame FITOUSSI à vous, Monsieur PERIN.

Pierre-Louis PERIN

Y a-t-il des abstentions ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Non plus. Donc, ce financement est adopté à l'unanimité.

Ismahane GASMI

Nous passons au second point relatif à la modification du règlement de la scolarité présenté par Madame Réveilliez.

II. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA SCOLARITÉ (VOTE)

Olivia REVEILLIEZ

Bonjour à tous. On vient vous proposer, effectivement, ce matin un projet de modification du règlement de scolarité. Le principal point concerne le cadre des rattrapages. L'idée étant de préciser le champ d'application des rattrapages, et d'en définir les conditions dans lesquelles ils sont organisés. En sachant qu'il y avait déjà quelques éléments, dans le règlement de scolarité, liés au rattrapage. Mais, ils n'étaient pas très précis, en particulier pour les Masters. Il y avait un peu plus d'éléments sur le Collège. L'idée, c'est vraiment de créer un cadre homogène, pour que les dispositions soient les mêmes partout. Et, dans une large mesure, il s'agit d'encadrer des pratiques qui sont déjà en place, mais juste de les formaliser. Et, par ce fait, de sécuriser le droit au rattrapage des étudiants.

Au-delà des aspects rattrapages, il y a deux modifications complémentaires que je vais traiter, tout de suite, avant qu'on revienne sur le sujet des rattrapages. Il y a une précision sur les devoirs maison, sur ce que ça constitue dans la note globale d'un enseignement. C'est une reprise du cadre d'usage des IA

génératrices par les enseignants de Sciences Po. C'est un document, je crois, qui a été fait en mars de cette année. L'idée est de reprendre ces dispositions, par souci d'homogénéité entre les différents documents. Ce document indiquait qu'un devoir maison, qui ne fait pas l'objet d'une restitution orale, ne peut pas compter pour plus de 30 % de la note globale, sauf exception.

L'autre élément est aussi une précision. Ça concerne les conditions de maintien du niveau C1 en Master. Pour maintenir son niveau CA au cours du Master, il y a une condition à remplir sur les trois qui vous sont présentées. Donc, c'est soit suivre un cursus en anglais, soit valider un enseignement en anglais d'au moins 24 heures, soit valider un cours d'anglais niveau C2. Cela permet de maintenir le niveau C1, et de clarifier aussi les choses, dans le cadre de la diplomation. C'est pour être sûr qu'on est tous d'accord sur les critères de maintien.

Et enfin, je voulais vous informer qu'il y aura des modifications qui visent à refléter la réforme du Collège. Elles vous seront présentées au prochain CVEF. On n'a malheureusement pas pu vous les présenter aujourd'hui.

Du coup, je reviens sur le sujet des rattrapages. Sur les rattrapages, le dispositif est relativement simple et classique. Donc l'idée, c'est de prévoir une possibilité de rattrapage, pour tous les cours fondamentaux en cas de non-validation. Les cours fondamentaux, ce sont ceux qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme. Et la non-validation, c'est quand l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne à l'enseignement. On précise qu'il n'est pas prévu de rattrapage, en cas de défaillance. S'il y a des sujets d'assiduité ou si l'étudiant n'était pas présent à l'examen final, il n'y a pas d'obligation, pour l'établissement, de prévoir un rattrapage, avec une exception pour le Collège. C'est un souci d'ordre pratique. C'est pour éviter que les étudiants partent en troisième année en échange, en ayant encore des modules à valider. Ce serait compliqué à organiser. Si jamais l'étudiant, à l'issue du rattrapage, n'a toujours pas validé son enseignement, le jury peut décider d'une reprise de cours. Pour un étudiant et pour un cours fondamental, il y a trois opportunités de valider un enseignement. Il y a la session initiale, la session de rattrapage, et éventuellement la reprise de cours. Ces rattrapages sont organisés selon un calendrier commun. Il est prévu dans le calendrier universitaire. En principe, ça se passe en février pour les cours d'automne, et fin août, début septembre, pour les cours de printemps. Dans tous les cas, les rattrapages doivent être organisés, au plus tard, dans l'année universitaire qui suit. L'étudiant a un délai de prévenance de 15 jours. On prévient les étudiants au moins 15 jours avant l'épreuve, pour qu'ils puissent prendre leurs dispositions.

Sur le format de l'épreuve de rattrapage, l'idée, dans la mesure du possible, c'est d'avoir un rattrapage organisé selon les mêmes modalités que la session d'examen initiale. Ceci étant, il est quand même prévu que ça puisse prendre une forme différente. Ce n'est pas toujours facile de reproduire exactement les mêmes conditions. C'est possible d'avoir une forme différente, sous réserve que l'évaluation permette de valider les mêmes objectifs pédagogiques, et les mêmes compétences, que l'examen initial. Et, l'investissement pour l'étudiant, en termes de temps et de difficulté, doit être équivalent.

On vous précise, pour ce qui concerne la note en cas de rattrapage, que les deux notes apparaissent dans le relevé de notes. Et, les deux notes sont prises en compte dans le calcul des mentions. Et, la dernière précision concerne les reports qui n'étaient pas traités en tant que tels dans le règlement de scolarité. Mais, un étudiant en report, c'est étudiant qui n'a pas pu se présenter à l'examen final, dont l'absence était justifiée. Cet étudiant a droit également à un rattrapage. Il peut se passer de façon concomitante avec le rattrapage classique. Sinon, c'est une session de report qui est organisée par l'école ou par le Collège. En tout cas, ces étudiants ont droit à une session de report. Il n'y a rien de très original dans tout ça. L'idée est vraiment de clarifier le cadre, et surtout de s'assurer que les pratiques sont homogènes. On est à l'écoute de vos questions, si vous en avez.

Pierre-Louis PERIN

Je vous laisse poser des questions, dans la salle, si vous en avez.

Romain GUINEBRETIERE

Merci beaucoup pour cette présentation, et ces propositions de clarification du règlement de la scolarité. À l'Union étudiante, nous saluons l'idée de clarifier les modalités de rattrapage ; et notamment la création d'un calendrier commun de rattrapage. Il faudra les communiquer de façon très claire aux étudiants et aux étudiantes, dès le début de chaque semestre, afin qu'ils soient au courant. Cependant, j'aurais quelques questions de clarification. Tout d'abord, pourquoi est-ce qu'il n'est pas possible de proposer un rattrapage aux étudiantes et étudiants défaillants en Master ? Ce rattrapage est, de toute façon, organisé pour les étudiantes et étudiants qui sont en situation de non-validation, si j'ai bien compris. Cette mesure n'entre-t-elle pas en contradiction avec le principe énoncé dans la note ? Elle

prévoit trois possibilités pour valider un cours fondamental. Et, dans le cas où la modalité de l'épreuve n'est pas la même que celle de l'examen initial, est-ce qu'on prévoit un délai dans lequel l'étudiant ou l'étudiante va être mis au courant, non pas de la date, mais de la modalité de la nouvelle épreuve ? 15 jours, c'est quand même un peu short dans ce cas-là.

Concernant la modification sur l'IA, je souhaiterais savoir si le document fixant le cas d'utilisation de l'IA, à Sciences Po, a été discuté dans les instances. En tout cas, en CVEF, ça n'a pas été le cas. Sinon, je pense que c'est nécessaire d'en discuter. Je me demande dans quelle mesure il peut s'appliquer sans validation de ces instances. Aussi, j'avais cru comprendre que la limite de 30 % aussi ne concernait pas l'école de la recherche. Est-ce que c'est possible de décrire ces précisions dans le règlement ? Sinon, on prend un risque juridique en mettant que c'est obligatoire partout.

Et enfin, sur le niveau d'anglais, j'ai aussi une question. La note explique qu'il faut, pour conserver le bénéfice de la certification externe, avoir validé un cours d'anglais de niveau C2. Auparavant, il fallait avoir validé un cours d'anglais de niveau C1. Pourquoi ce changement ? Je voudrais souligner que de nombreux étudiants, ayant validé une certification externe, suivent encore des cours d'anglais C1 en Master. Leurs professeurs choisissent de les maintenir à ce niveau. C'est leurs professeurs qui sont souverains, même s'ils ont une certification. Si ce changement venait à être adopté, je souhaiterais aussi savoir à partir de quand il entrerait en vigueur. À notre avis, il faudrait à minima l'amender, pour qu'il n'impacte pas les étudiants qui sont déjà engagés en Master, en fin de M1. Ils n'auront pas le temps de prendre le cours d'anglais nécessaire à leur validation de leur Master. Merci beaucoup.

Florence DANTON

Merci beaucoup pour cette présentation. J'avais quelques petites questions, juste pour préciser certaines choses. La première concernait le calendrier de rattrapage qui était envisagé. Est-ce qu'on parle d'examens de rattrapage ? Est-ce qu'on parle de rendu de travaux faits à la maison ? S'il s'agit d'examens, le délai indiqué pour les rattrapages du semestre de printemps est fin août, début septembre. Il nous paraît un peu court, pour permettre aux équipes d'organiser des examens, au sortir d'une période de vacances. Certains rentrent le 28 août. Cela va être très difficile d'organiser des examens avec aussi peu de temps. Les enseignants eux-mêmes, qui conçoivent les sujets, sont en vacances dans la période qui précède. Est-ce qu'on ne pourrait pas plutôt envisager de le faire courant septembre ? Et, de l'énoncer comme tel, afin d'éviter des dérapages. Là, c'est un calendrier qui nous paraît beaucoup trop juste, pour être tenu de manière réaliste.

La deuxième question portait sur ce qui est mentionné dans la note en page 1. Le paragraphe porte sur "rattrapages à Sciences Po" et son évolution. À la fin, on dit : en revanche, l'absence non justifiée à une évaluation intermédiaire entraîne un 0/20. Mais, on ne précise pas si c'est un 0/20 à la note globale ou à l'épreuve intermédiaire. Donc, je pense que ça mériterait d'être précisé, pour ne pas qu'il y ait de polémique ou d'ambiguïté.

Et puis, le troisième point auquel on a été confronté récemment avec Marion, et là encore, il n'est pas du tout envisagé dans la note. C'est les rattrapages en cas de fraude. Qu'en est-il ? Certains comprennent qu'il faut mettre une défaillance, d'autres parlent d'un 0/20. Comment se fait le rattrapage ? Est-ce qu'il y en a un ? Certaines choses méritent peut-être également d'être précisées, à l'occasion de cette note. Merci beaucoup.

Virgile HAUTCHAMP

La plupart de mes questions ont déjà été posées. Mais, j'avais aussi une question par rapport au cours d'anglais et aux modalités de validation. Il est écrit qu'il faut prendre 24 heures de cours en anglais. Est-ce que c'est 24 heures sur un seul semestre, une seule fois, pendant tout le Master ? Est-ce que c'est de manière récurrente ? Est-ce que ça peut être plusieurs enseignements de 12 heures ? Je pense que c'est important de le clarifier aussi.

Olivia REVEILLIEZ

Merci pour ces questions. Donc, la première question était liée à la possibilité de faire un rattrapage, en cas de défaillance. L'idée est de dire que l'étudiant était quand même suffisamment présent, lors de l'enseignement, pour lui permettre de valider les acquis nécessaires à l'enseignement. Et donc, en cas de défaillance, il s'agira d'une reprise de cours et pas d'un rattrapage.

Sur la deuxième question, sur les délais pour fixer les modalités des épreuves, dans le règlement de scolarité, ce ne sera pas précisé en tant que tel. Dans la mesure du possible quand même, l'idée est que les modalités de l'examen initial soient reprises. Dans la majorité des cas, c'est comme ça que ça va se passer. On n'écrira pas de délai. Cela paraît un peu précis comme élément. Mais, on peut effectivement

s'engager à faire en sorte que les écoles prévoient un peu de délais, si vraiment les modalités sont très différentes. Mais, je pense qu'il n'y aura rien de très surprenant, par rapport à ce que vous connaissez, que ce soit en contrôle continu ou lors d'un examen final.

Sur le document IA, je vais te laisser répondre. Mais, effectivement, par rapport à votre question sur les exceptions, l'école de la recherche n'est pas concernée. Je ne sais plus comment on l'a rédigée dans le règlement de scolarité. Mais, on va reprendre exactement la formulation qui est celle du document, le cadre d'usage des IA. Il y a une mention « sauf exception ». L'école de la recherche, par exemple, rentrera dans le cadre de ces exceptions.

Sur le niveau d'anglais, l'idée n'est pas qu'il faut qu'à l'issue du Master, l'étudiant ait un niveau C2. Il a un niveau C1, quand il rentre en Master. On précise les conditions pour qu'il le maintienne. Pour ça, il faut quand même qu'il travaille un minimum l'anglais, au cours de ces deux ou trois années de Master. Quand c'est un cursus en anglais, il n'y a pas de question. Quand il y a un enseignement, parmi tous ceux qui sont suivis d'au moins 24 heures, qui est en anglais, il n'y a pas de question non plus. Sinon, il faut suivre un cours d'anglais nécessairement — comme le C1 est acquis — d'un niveau supérieur au C1.

Anne-Solenne DE ROUX

Il y a peut-être une ambiguïté sur la manière dont vous lisez les choses. En réalité, on corrige précisément cette ambiguïté du règlement de scolarité. Elle fait l'objet d'une lecture différente, à la fois par les équipes pédagogiques et par les étudiants. En réalité, quand on est dans un cours C2, on est en cours d'acquisition d'un C2. Mais, on a validé son C1. On ne va pas exiger la validation d'un cours de niveau C2. Mais, cela veut dire que vous avez validé le niveau C1 requis pour être diplômé. Et aujourd'hui, quand on est inscrit dans un cours d'anglais niveau C1, ça veut dire que le niveau est en cours d'acquisition. Donc, ça ne remplit pas la condition. Je ne sais pas si je suis claire en disant ça.

Mathis GROSSNICKEL

Si je peux me permettre, non, ce n'est pas très clair. Je pense que ce serait peut-être plus simple de dire : avoir validé un cours au niveau C1. Si l'on se retrouve avec un étudiant qui prend son cours d'anglais de niveau C1, au dernier semestre de cours, il ne va pas pouvoir s'inscrire au cours de niveau C2. Pourtant, il aura validé le niveau C. C'est une question qui fait quand même assez peur aux étudiants. C'est une question de langue. Et, on sait que c'est des questions délicates à Sciences Po. C'est moins clair qu'avant. C'est comme si l'on disait qu'il fallait valider le niveau C1. En fait, la validation porte sur le niveau C1. Ce n'est pas l'inscription dans un cours de niveau C2.

Jérôme MICHEL

Je suis un peu troublé. Un étudiant qui a validé son C1, avec un document officiel, doit malgré tout s'inscrire dans un cours de niveau C2... Non ? OK...

Anne-Solenne DE ROUX

On n'est pas en train de changer la règle. On essaye de clarifier les modalités d'application de cette règle. Le département des langues reçoit énormément de questions, sur ce sujet. En dépit des explications qui sont données, du côté des équipes pédagogiques ou du côté des étudiants, il y a toujours beaucoup de questions qui restent en suspens. Dans la manière dont les choses étaient rédigées, visiblement, des étudiants qui étaient inscrits dans un cours niveau C1 pensaient que c'était suffisant, pour valider cette obligation. Quand on présente une preuve officielle de la validation d'un niveau C1, il n'y a aucune ambiguïté. À condition que ce C1, s'il a été validé lors du Collège universitaire, la prolongation ait été actée, en suivant ce cours de niveau C2. Si vous avez validé votre niveau C1 au Collège universitaire, avec un TOEFL, un IELTS, etc., pour obtenir la prolongation automatique de ce niveau — et donc la validation de ce niveau à la fin de votre Master, sans repasser un test à l'extérieur — il faut que vous soyez inscrit dans un cours d'anglais niveau C2, destiné aux étudiants qui ont déjà validé le niveau C1. Je pense qu'on est d'accord avec ça.

Romain GUINEBRETIERE

Je vais préciser ma question, si vous me le permettez. Si j'ai bien compris, c'est les professeurs qui décident si l'on monte en C2. J'ai un TOEFL validé avec le niveau qu'il faut. Je suis encore en anglais C1. Je ne peux pas demander à passer en C2 avec mon TOEFL, je crois. Sinon, il faudrait changer les modalités. On se retrouve avec des étudiants qui ne veulent ou ne peuvent pas prendre de cours d'anglais. Ils sont en anglais C1. Ils ne pourraient donc pas valider leur Master à cause de ça.

Anne-Solenne DE ROUX

C'est la suite justement de ces mises en conformité de ce qu'on dit et de ce qu'on fait. Aujourd'hui, on a visiblement, dans les cours d'anglais proposés par le département des langues, des cours qui sont un peu des cours thématiques. Et, à l'inverse, on a des cours qui permettent de se préparer à ce test extérieur. Les cours d'anglais de niveau C1 vont donc être orientés vers la validation extérieure de ce niveau. Le cours de niveau C1 permet de préparer et de réussir la certification externe. Une fois qu'on a validé son niveau C1, on a rempli son obligation de scolarité de master et peut continuer à suivre des cours d'anglais à Sciences Po en C2 qui porteront sur sujets qui sont beaucoup plus thématiques

Mathis GROSSNICKEL

Quand on a validé le cours niveau C1, on n'a pas besoin d'être inscrit dans un cours niveau C2.

Anne-Solenne DE ROUX

C'est une des modalités de prolongation de la validité de votre test. Vous n'êtes pas obligé d'être inscrit dans un cours d'anglais niveau C2. Si vous êtes inscrit dans un programme de Master anglophone, mécaniquement, la prolongation de la validité de ce test sera faite. Si vous suivez — ce serait une manière de répondre à Virgile — un cours de 24 heures dispensé en anglais, au sein de votre Master, qui est peut-être un programme francophone — vous suivez un cours de FAC en anglais — ce cours de 24 heures, si vous le validez, il vous permettra d'obtenir la prolongation de votre niveau C1.

Je me tourne du côté des équipes pédagogiques.

Jérôme MICHEL

C'est ce que l'on fait. Donc, il n'y a pas de souci. Par contre, est-ce que l'on bien préciser le niveau d'anglais des cours de FAC. Il y a des cours introductifs et approfondis.

Anne-Solenne DE ROUX

On s'est un peu éloigné de la question des rattrapages. Je pense que c'est toujours utile de clarifier ces questions de niveau de langue. En tout cas, on ne change rien à l'obligation. On n'est pas en train de l'augmenter, et de la pousser discrètement vers un niveau C2. C'est toujours ce niveau C1 qui est exigé. On n'est pas en train de faire autre chose. Je te laisse poursuivre.

Olivia REVEILLIEZ

Il restait quelques questions qu'on n'a pas encore traitées. S'agissant du calendrier de rattrapage, il y a effectivement des périodes qui sont prévues dans le calendrier. Elles permettent de donner de la visibilité. Néanmoins, dans le règlement de scolarité, l'engagement, c'est que les rattrapages doivent être organisés au plus tard dans l'année universitaire qui suit. Donc, ça veut dire que si jamais c'est trop compliqué, ça peut être effectivement un peu après fin août, début septembre.

Marion MOREAU

Et, pour répondre aussi à Florence, bien évidemment, ça n'implique pas nécessairement un examen sur table. Encore une fois, on est sur une modalité équivalente. À l'EMI, vous avez beaucoup, par exemple, d'études de cas. On imagine bien que ce n'est pas nécessairement l'examen sur table.

Florence DANTON

Ce n'était pas tant sur la modalité elle-même que le temps du rattrapage. Même si ce n'est pas un examen, quelle que soit la forme que ça prend, il faut que les équipes pédagogiques l'organisent. Au moment où l'on rentre de vacances, où l'on a la rentrée à préparer, évidemment, ce n'est pas le bon tempo. Je pense qu'il faudrait, peut-être, enlever fin août et laisser septembre. Je pense que ça soulagera tout le monde.

Olivia REVEILLIEZ

Merci beaucoup. Il y avait quelques petites précisions. En cas d'absence à un contrôle intermédiaire, je crois que c'est quelque chose qui était déjà écrit dans le règlement de scolarité. Mais, c'est peut-être nécessaire de le préciser. Donc, c'est l'épreuve en elle-même sur laquelle l'étudiant aura 0/20. Mais, ce n'est pas sur l'ensemble de l'enseignement. En cas de fraude, c'est pareil. Donc, il est prévu que l'épreuve soit notée 0/20. Par contre, sur les rattrapages, en cas de fraude, on ne l'a pas traité, je crois.

Marion MOREAU

C'est ce qui avait été remis en place dans le cadre sur l'intégrité académique. Jusqu'à présent, il y avait une pratique à Sciences Po. C'était un 0/20 au module. Il nous a été clairement dit par la Direction juridique que ce n'était pas possible. Donc, c'est bien un 0/20 à l'épreuve. Et ensuite, s'il y a ensuite une remontée en section disciplinaire, la section et le directeur peuvent décider d'annuler l'ensemble du module. Mais, ça ne relève vraiment pas des équipes pédagogiques. Donc, pour les équipes pédagogiques, c'est vraiment 0/20 à l'épreuve.

Florence DANTON

Est-ce que ça ne mérite pas d'être précisé, néanmoins ? Ce serait pour avoir une information claire entre les étudiants et les équipes pédagogiques. Le fait qu'il y ait ou non rattrapage, est-ce que c'est au choix du jury ? Est-ce une règle qui s'imposera à tous de la même manière ? Encore une fois, on le sait, il y a quand même un certain flou qui environne ce sujet. Donc, ça mériterait peut-être d'être précisé, et de profiter de cette modification du règlement pour l'implémenter.

Marion MOREAU

Le 0/20 figure dans le règlement de scolarité, dans la partie intégrité académique. Et ensuite, il y avait la question du rattrapage. De la même manière, historiquement, on disait pour un étudiant, en cas de fraude, qu'il n'y avait aucun rattrapage prévu. La pratique était un peu différente. Je ne vais pas vous le cacher. C'est vrai qu'à partir du moment où le 0/20 s'applique uniquement à l'épreuve — typiquement, le cas qu'on a eu à traiter — l'étudiant ne valide pas. Mais, il a quand même une note qui n'est pas un 0/20. Cela implique pour l'équipe de se rappeler qu'il y a eu un cas de plagiat ; donc 0/20. On en a discuté avec Olivia. L'idée était peut-être de revenir là-dessus. C'est quelque chose, qu'on va également préciser.

Florence DANTON

En gros, il y a une question sous-jacente derrière ça. Est-ce qu'il y a de nouveaux examens ? Est-ce qu'on refait faire un cours ? Est-ce qu'ils reprennent pour un semestre un autre cours, en remplacement ? Là-dessus, ce n'est pas entièrement clair.

Romain GUINEBRETIERE

Du coup, je me permets de rebondir. D'abord, la question du délai d'application pour cette histoire d'anglais C2. J'ai bien compris. Vos explications étaient très claires. Merci beaucoup. C'est très clair maintenant. Je suis allé voir la maquette des cours d'anglais C2. Il y en a 5. Quand est-ce applicable ? Pour quels étudiants ? On le vote maintenant. Les étudiants qui sont diplômés dans deux semaines, il faudrait appliquer cette nouvelle règle. Et deuxième question, je me permets de relancer aussi sur le document IA.

Anne-Solenne DE ROUX

Pour répondre à votre question, on est en train de discuter d'évolutions du règlement de scolarité. Elles seront applicables à compter de la rentrée prochaine. Donc, c'est pour ça que les ajustements qui concernent le Collège universitaire vous seront présentés lors de la prochaine séance du CVEF. Cela s'appliquera aux étudiants lors de la prochaine rentrée. Et, ce sera expliqué aussi par les équipes pédagogiques à la rentrée.

Concernant les rattrapages, encore une fois, on est assez à l'aise sur le sujet. D'abord, ça a été un long travail concerté avec les équipes pédagogiques des écoles, pour justement identifier les endroits où ça pouvait poser un certain nombre de difficultés. Et, vérifier que tout ce qu'on était en train de décider serait applicable. On n'a pas l'impression de révolutionner les choses. clarifier s, et on sécurise ainsi tout le monde. On sécurise les équipes pédagogiques dans leur travail. Elles savent comment il faut procéder pour organiser ces rattrapages. Et, on sécurise aussi les étudiants qui savent, selon quelles conditions et selon quelles modalités, ils devront valider les cours nécessaires à l'obtention de leur diplôme.

Concernant l'intelligence artificielle, vous savez qu'on a travaillé durant toute l'année passée, sur les effets de l'intelligence artificielle en matière de formation, de recherche et un peu d'administration des universités. C'est un sujet qui s'éloigne un peu de vos préoccupations. On a publié sur le site de Sciences Po, avant Noël, la doctrine de Sciences Po, en matière d'intelligence artificielle. En mars, on a publié un cadre d'utilisation des intelligences artificielles destiné aux enseignants. Le cadre a été élaboré avec les équipes pédagogiques. Il prévoit notamment — c'est une des dispositions de ce cadre — que tous

les travaux à la maison sont réputés comme pouvant avoir été faits avec l'aide d'une intelligence artificielle. Cela ne nous paraît pas quelque chose de complètement absurde, aujourd'hui. Et, c'est surtout un constat qui est très réaliste. On part du principe que pour un travail fait à la maison, les étudiants pourront le réaliser avec une intelligence artificielle. Néanmoins, on est très attaché à la valeur de notre diplôme et les équipes pédagogiques et les enseignants insistent, à juste titre sur la nécessité de vérifier l'acquisition des connaissances et des compétences requises, notamment pour obtenir le diplôme de Sciences Po. Donc, après de nombreuses discussions, on a opté pour ce 30 %. Mais, on a conscience qu'il y avait certains endroits où ce serait difficile à appliquer. Par exemple, pour l'école de la recherche, les modalités d'évaluation reposent quasiment exclusivement sur des travaux faits à la maison, sauf en économie. Et puis, à certains endroits, dans d'autres secteurs pédagogiques, il peut y avoir des modules qui reposent sur des modalités d'évaluation largement faites à la maison. On peut donc accorder des exceptions. Les équipes pédagogiques, en lien avec les enseignants, adapteront les modalités d'évaluation. Et, s'assureront que le cadre défini est appliqué. On n'en a pas discuté dans les instances : CVEF ou Conseil de l'Institut. C'est un travail qui a été fait avec les écoles, avec les doyens, en comité académique. C'est tout à fait un sujet qu'on peut aborder. C'est surtout un sujet qu'on va suivre au fur et à mesure, dans sa mise en œuvre. Nous sommes très nombreux à nous poser exactement les mêmes questions, que ce soit à Sciences Po ou dans d'autres établissements.

Jérôme MICHEL

J'ai un petit étonnement. Il porte sur le 0/20 après une preuve de tricherie. Est-ce que vous n'avez pas l'impression, même si vous êtes tenu par justement le cadre juridique, qu'on minimise un peu l'acte de tricherie ? Il bénéficierait quand même à l'étudiant de faire un rattrapage, malgré tout. Donc, c'est juste une question, d'un point de vue éthique, de positionnement. L'autre chose ne porte pas vraiment sur le rattrapage. Mais, j'ai vu aussi qu'on fixait quand même toujours la défaillance avec deux absences. Or, il y a un groupe de travail qui travaille sur l'assiduité, actuellement. Donc, est-ce que figer ce texte, alors qu'il y aura une proposition d'ici peu... ? On pouvait attendre un peu le résultat du groupe de travail d'assiduité.

Olivia REVEILLIEZ

L'idée était que le cadre, pour les rattrapages, soit prêt pour la rentrée. Sur les sujets d'assiduité, on ne sait pas encore parce qu'il y a une proposition. Ensuite, forcément, elle sera discutée. Donc, ça peut prendre un peu de temps. Pour l'instant, on laisse la disposition telle qu'elle est dans le règlement. En temps voulu, peut-être qu'elle évoluera.

La première partie de votre question concerne la fraude. Il y a plusieurs choses. Donc, l'épreuve, du coup, est notée à 0/20. Après, dans la note globale, on voit où ça arrive. Et, si le module est validé ou pas. Quand on dit, qu'en cas de défaut d'assiduité, il n'y a pas de rattrapage possible, c'est parce qu'on pense qu'il est nécessaire quand même que l'étudiant suive les cours. En cas de fraude, potentiellement, il a suivi les cours, il a été assidu. Mais, il a essayé un peu de tricher au niveau de l'épreuve. Donc, la reprise de cours n'est pas forcément la modalité la plus adéquate. Par ailleurs, les sujets de fraude sont aussi traités par le biais de l'intégrité académique, mais aussi de la section disciplinaire. Donc, ça veut dire, au-delà du 0/20, que la personne peut avoir un blâme ou un avertissement noté dans son dossier. Et donc, c'est ça qui quand même a de l'importance, au final, par rapport à l'acte de fraude.

Anne-Solenne DE ROUX

C'est ça qu'il faut garder en tête. Ce n'est pas nécessairement intuitif. Mais, on doit distinguer ce qui relève de la pédagogie de ce qui relève du disciplinaire. Or, c'est la section disciplinaire qui doit se prononcer, sur les cas de fraude qui sont remontés par les équipes pédagogiques, après une instruction. Et, les équipes pédagogiques suivent l'étudiant. Elles font en sorte que l'ensemble des obligations de scolarité puissent être validées. Donc, c'est parfois un peu surprenant. Est-ce que ça veut dire qu'on peut être diplômé s'il y a une fraude à un examen ? Oui, dès lors que toutes les obligations de scolarité ont, par ailleurs, été suivies. la section disciplinaire intervient selon son propre calendrier. Et, sa décision peut avoir des effets sur le déroulement de la scolarité de l'étudiant. Mais, on est vraiment obligé de distinguer ces deux sujets. Le zéro qui est donné est une mesure pédagogique. Ce n'est pas une mesure disciplinaire que prennent les équipes pédagogiques.

Louise WAGENER

Bonjour à tous. Je suis désolée pour ce retard. Je reprends la main, Pierre-Louis. Merci beaucoup. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

On peut passer au point suivant : point d'information sur l'intégration de nouveaux lycées au dispositif CEP, à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt. Je cède la parole à Madame Aurélia.

Florence DANTON

Pardonnez-moi. En fait, j'avais compris que le point portait sur les rattrapages. Mais, je n'avais pas compris qu'il portait sur l'ensemble des modifications du règlement de la scolarité. Il y avait deux documents.

Olivia REVEILLIEZ

Dans les deux documents qui vous ont été transmis, il y avait les dispositions spécifiques du règlement, avec tous les articles que l'on modifiait. Ils étaient annotés. Et, il y avait à côté une note d'accompagnement. Dans les deux cas, vous avez l'ensemble des modifications. Elles portent sur le rattrapage, mais aussi les deux points concernant les langues et les modes d'évaluation.

Florence DANTON

Pour les modifications portant sur le règlement intérieur, en lui-même, j'avais d'autres remarques. J'avais compris que c'était après. Pour moi, c'était un point suivant. J'ai peut-être mal compris.

Dans les pièces jointes, à la dernière convocation, il y avait une note sur le règlement de scolarité, modifications du règlement. Et, il y a une note spécifique sur les rattrapages. Pour moi, on avait vu celle sur les rattrapages. Mais, il y a également d'autres modifications.

Olivia REVEILLIEZ

La note d'accompagnement est complète. Vous avez l'essentiel qui porte sur les rattrapages. Il y avait aussi les deux points qu'on a évoqués, sur les modes d'évaluation et les langues. Cela reflète exactement ce qui est dans l'autre pièce jointe, c'est-à-dire le règlement de scolarité et les différents articles modifiés. Les deux sont cohérentes. Comme l'intitulé de la direction a changé, on a été exhaustif dans tous les articles qu'on a présentés. Mais, si vous regardez les modifications dans le détail, étant donné que le nom de la direction a changé, on a enlevé les termes « réussite étudiante ». Donc, cela modifie d'autres articles qui n'ont rien à voir.

Florence DANTON

J'ai vu qu'il y avait effectivement ce type de modifications. Mais là, il ne s'agissait pas de cela. Dans l'article 5, on a rayé la formule : *il en est de même s'ils ne se conforment pas aux modalités d'évaluation d'une unité pédagogique*.

Anne-Solenne DE ROUX

C'est lié aux rattrapages, non ? Florence ?

Florence DANTON

Jusqu'à présent, il y avait le sujet de l'assiduité, comme élément de défaillance. Et, il y avait également le fait de se conformer aux modalités d'évaluation de l'unité pédagogique concernée. Cette phrase, apparemment, a été rayée dans le règlement. Ce n'est pas un détail. C'est de ça que je voulais éventuellement parler. Apparemment, cela a été remplacé par la phrase : il en va de même pour toute absence non justifiée à l'épreuve finale d'un cours fondamental, quelle que soit la modalité de l'épreuve. Or, on a des cours fondamentaux. Le nouveau libellé n'est peut-être pas forcément adapté. On a des cours fondamentaux qui ne font pas l'objet d'une épreuve, mais d'un contrôle continu.

Louise WAGENER

Si vous le voulez bien, on peut passer au point suivant de l'ordre du jour. Et, je vous laisse trouver la réponse à la question de madame DANTON, pendant le point. Comme ça, on avance.

Olivia REVEILLIEZ

Juste deux minutes. En fait, on l'avait interprété. Par exemple, si un étudiant ne rend pas un devoir, il a zéro au devoir. Au final, il faut voir la grille d'évaluation. Mais, globalement, la possibilité d'atteindre la validation de l'enseignement, sans rendre les devoirs, était quand même assez faible, en fait.

Florence DANTON

Pardon. On empiète peut-être le temps du sujet suivant. Mais, c'est un point assez important. Une défaillance, ce n'est pas un 0/20, surtout sur un fondamental. Ça veut dire qu'éventuellement, il faut refaire le cours l'année d'après. C'est une modification qui a l'air d'un détail, mais qui n'en est pas un sur les conséquences. Et donc, j'aurais aimé qu'on puisse en discuter quand même. Mais, je comprends qu'il y a un autre sujet derrière. Est-ce qu'on rediscute de ça la prochaine fois ?

Olivia REVEILLIEZ

De toute façon, on reviendra vers vous aussi pour les modifications du Collège. Sur cette modification spécifique, si vous voulez, on en rediscute, dans ce cadre.

Florence DANTON

Je disais qu'il y a d'autres petites modifications aussi dans cette proposition de règlement. Il y a celle qui est apportée aussi à l'article 35. Elles ne sont pas neutres, en termes de conséquences. Il faudrait quand même qu'on les évoque. Il faudrait qu'on en discute aussi. Donc, on peut le faire la prochaine fois. Mais l'essentiel, c'est qu'on en parle, avant que le règlement soit adopté quand même.

Louise WAGENER

On vient de voter.

Florence DANTON

Est-ce qu'on peut considérer que le vote portait sur les modalités de rattrapage ? La prochaine fois, on votera l'ensemble du règlement de scolarité, avec, la partie concernant le Collège universitaire.

Olivia REVEILLIEZ

Faisons comme ça. On en rediscutera dans le CVEF prochain.

Louise WAGENER

Très bien. Dans ce cas, on peut vraiment passer au point suivant.

III. POINT D'INFORMATION SUR L'INTÉGRATION DE NOUVEAUX LYCÉES AU DISPOSITIF CEP, À LA SUITE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Anne-Solenne DE ROUX

À titre introductif, je vous rappelle que ce dispositif CEP fête ses 25 ans, cette année. Cela veut dire que nous avons à peu près 20 promotions d'étudiants qui en ont bénéficié. Ce dispositif est l'un des piliers de la politique d'ouverture sociale de Sciences Po. Et, c'est une fierté collective. C'est un dispositif qui fonctionne grâce au travail permanent de l'équipe du pôle Égalité des chances. Il est représenté ici par sa directrice déléguée, Karine AURÉLIA. Je la remercie, elle et son équipe, pour tout ce travail effectué. C'est aussi un dispositif qui fonctionne, parce qu'il est dynamique et qu'il vit. Il sait s'adapter, au fil des ans, à nos exigences et à nos ambitions, pour pouvoir fonctionner de la meilleure manière possible. C'est donc un dispositif qui a évolué lorsque Sciences Po a intégré Parcoursup. C'est un dispositif qui a évolué selon nos procédures d'admission. C'est aussi un dispositif qui a évolué, de manière à pouvoir intégrer un certain nombre de lycées qui en étaient exclus. C'est notamment le cas dans les territoires d'outre-mer et dans les territoires ruraux. Ils n'étaient pas à l'origine pensés pour pouvoir rejoindre cette voie d'accès spécifique à Sciences Po. Donc, les critères ont évolué. Ils ont été votés chaque fois par les instances, de manière à pouvoir enrichir ce dispositif. Et, en faire bénéficier le plus grand nombre d'élèves. Il y a aussi des lycées qui en sont sortis. Ces lycées n'avaient plus vocation à bénéficier d'une voie d'accès spécifique. Lors du dernier appel à manifestation d'intérêt, certains lycées sont sortis. Et puis, certains lycées sont rentrés. Ce qu'on vous propose, aujourd'hui, c'est d'enrichir à nouveau ce vivier de lycées, en vous proposant l'intégration de 25 lycées supplémentaires. Karine vous en présentera les spécificités. L'objectif principal de cet appel à manifestation d'intérêt, et de cette intégration, c'est d'enrichir le vivier de candidats. Et, d'enrichir le nombre d'étudiants admis, par cette voie, pour que ce dispositif fonctionne le mieux possible dans les années à venir.

Karine AURÉLIA

Merci beaucoup, Anne-Solenne. Merci à vous tous de m'accueillir ce matin. Ce quatrième appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans une trajectoire engagée depuis plusieurs années. En 2021, dans un contexte de la réforme des admissions et de l'entrée sur Parcoursup, l'objectif principal était de renforcer l'ouverture sociale et territoriale du recrutement. Et, élargir le dispositif au-delà des lycées franciliens qui étaient surreprésentés. En 2021, le premier appel à manifestation d'intérêt a permis à 63 nouvelles candidatures d'être retenues. En 2022, nous avons poursuivi cette dynamique. Nous avons pu atteindre une couverture quasi complète du territoire, et augmenter le nombre d'étudiants admis par la voie CEP. Nous avons alors 32 lycées qui ont rejoint le dispositif. Puis, en 2024, nous avons réalisé un travail plus fin, sur les critères statistiques, afin de mieux prendre en compte les spécificités des territoires ultramarins. Et, également d'affiner le critère de ruralité. 12 nouvelles candidatures avaient été retenues, dont trois lycées bretons. Cela a permis de couvrir l'intégralité du territoire.

Sur les points saillants de ce quatrième appel à manifestation d'intérêt, nous avons lancé, en février dernier, cet appel, par un courrier du directeur à l'ensemble des académies. Nous avons reçu 27 dossiers de candidature. Ils ont été transmis par 12 régions académiques. 25 établissements remplissaient les critères qui ont été définis par le Conseil de l'Institut. Deux établissements ne remplissaient pas ces critères statistiques. Ce sont les lycées André Malraux de Montereau, dans la Seine-et-Marne, et également un lycée dans l'académie d'Orléans-Tours : le lycée Jean-Monnet. Huit régions académiques n'ont pas transmis de candidature. Et enfin, les 25 candidatures qui étaient éligibles ont fait l'objet d'une analyse qualitative approfondie, par l'équipe du pôle Égalité des chances. Cela a permis d'évaluer la qualité des projets pédagogiques, l'engagement des équipes, mais aussi les besoins d'accompagnement des établissements.

Ces 25 candidatures reflètent vraiment la diversité territoriale que nous cherchons à promouvoir, à travers le dispositif CEP. Elles concernent des établissements — comme vous pouvez le constater au niveau de la liste — qui sont situés aussi bien dans les quartiers prioritaires, mais aussi dans des territoires ruraux et ultramarins. On compte ainsi six lycées en outre-mer, en Guyane, à Mayotte, à la Réunion, ainsi que plusieurs établissements dans des territoires plus éloignés des centres universitaires, comme Le Vigan, Gray ou Saint-Georges-de-L'Oyapock. Des lycées sont situés à proximité des campus en région, à savoir Dijon, Menton, Poitiers et de Reims. Cela favorisera le développement de partenariats et d'actions de terrain, en lien avec les équipes des campus.

Au total, 24 candidatures proviennent de zones urbaines, et trois de zones rurales. Cette répartition confirme bien la poursuite du rééquilibrage territorial engagé depuis 2021. Comme vous pouvez le voir sur cette carte, on voit l'impact de cette extension. Avec l'intégration de 25 nouveaux établissements, le réseau CEP poursuit sa présence dans des territoires qui étaient jusqu'ici moins représentés. Et, il soutient également la dynamique de recrutement de la voie d'admission CEP.

En synthèse, en 2020, nous comptons 106 lycées partenaires ; en 2021, 166 ; en 2022, 198. En 2025, avec la sortie et l'entrée de nouveaux, nous étions à 193 lycées partenaires. Cette année, trois lycées ont quitté le dispositif. A l'issue de ce quatrième appel à manifestation d'intérêt, 25 nouveaux lycées intègrent le dispositif. Ce qui portera le nombre d'établissements partenaires à 215, en septembre 2026. En conclusion, après la validation par le Conseil de l'Institut, les académies et les établissements ont été informés la semaine dernière des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt. Les premiers échanges avec les établissements vont débiter, dès à présent, pour préparer l'ouverture des ateliers. Les conventions tripartites vont être signées, dès la rentrée de septembre. Et, les établissements vont pouvoir accueillir leurs premiers élèves, dans le cadre des ateliers Premier Campus. Ils vont être éligibles à la campagne d'admission 2028. Voilà pour cette présentation de l'extension du dispositif. Je vous remercie de votre attention. Je suis à votre disposition, si vous avez des questions.

Louise WAGENER

Merci beaucoup pour cette présentation. On peut passer aux remarques et aux questions.

Romain GUINEBRETIERE

Merci beaucoup pour cette présentation. Je souhaiterais tout d'abord revenir sur un point technique. Il a déjà plusieurs fois posé problème dans ce Conseil. Encore une fois, on nous présente un document validé et voté en Conseil de l'Institut. La direction a déjà commencé sa campagne de communication dans la presse. Si ce point d'information est intéressant, je souhaiterais dire que le rôle consultatif de notre Conseil ne peut pleinement être utile que s'il est consulté avant le conseil de l'institut ; et surtout avant toute communication externe.

Sur le fond, à l'Union Etudiante, on se réjouit bien sûr de l'extension de ce dispositif que nous avons toujours soutenu. Il est le vecteur essentiel de la diversité sociale et territoriale de Sciences Po aujourd'hui. Cependant, il faut souligner que le nombre d'admis de la voie CEP est en baisse constante. On avait 206 admis en 2023, 195 en 2024, 176 en 2025. Ces chiffres sont alarmants. Aujourd'hui, le taux d'admis, issus de la voie CEP, est passé sous les 10 %. L'objectif fixé sous Frédéric Mion était de dépasser les 15 %. Comment la direction prévoit-elle de renforcer le nombre d'admis issus de cette voie ? Il paraît souhaitable de viser très rapidement l'objectif fixé par Frédéric Mion et de le dépasser tout aussi rapidement.

Enfin, une petite question sur le plan géographique : comment est-ce qu'on explique la sous-orientation de certaines académies, dans les lycées membres du dispositif ? Par exemple, je pense à l'académie de Strasbourg ou celle de Corse. Elles n'ont qu'un seul lycée membre de la voie CEP. Merci.

Florence DANTON

Juste un mot rapide, pour m'associer à ce que vient me dire Romain, sur la procédure. On l'a déjà dit, malheureusement, que le CVEF fait toujours l'objet d'une présentation. Et, n'est pas associé au débat en amont des votes. Il arrive après le CI, qui lui-même a émis un vote. Donc, en poussant le bouchon un peu loin, on pourrait se poser la question de l'intérêt de présenter quoi que ce soit désormais au CVEF. Merci.

Jérôme MICHEL

J'ai une petite question sur le fait que certaines académies n'aient pas eu de dossier. Comment l'expliquez-vous ? En fait, vous disiez qu'il y a certaines académies qui n'ont pas répondu à votre appel. Et, je condamne bien, comme mes copains.

Louise WAGENER

Si vous voulez, je réponds sur ce point. Après, je vous laisserai la parole sur les points vraiment liés au dispositif CEP. Ce n'est pas faute d'essayer, je vous assure. On fait des efforts pour tenter de passer avant en CVEF, et ensuite en CI. Parfois, Pierre-Louis et moi sommes mis devant le fait accompli. On préfère quand même vous les présenter, même si ça a déjà été voté en CI. Ce n'est pas faute de le dire plusieurs fois. Et, de pousser pour que l'ordre des choses change. Et, redevienne comme ça pouvait être dans le passé. Mais, on a quand même fait le choix, c'est vrai, malgré le fait que ce soit déjà passé en CI, de tout de même vous le présenter. On considère qu'il y a quand même un intérêt à ce que les membres du CVEF soient mis au courant. Et, je vous laisse pour le dispositif.

Karine AURÉLIA

Pour répondre à la question de Jérôme, , toutes les académies ont été sollicitées. C'est un appel national à la fois dans l'Hexagone et dans les territoires ultramarins. Il faut rappeler que cet appel à manifestation d'intérêt est fait en concertation avec les académies. Ce n'est pas un appel bilatéral. Les académies identifient des lycées qui peuvent être potentiellement intéressés. L'appel à manifestation d'intérêt a été lancé en février. et elles n'ont pas forcément eu le temps de préparer les dossiers. Nous lancerons donc, l'année prochaine, un nouvel appel à manifestation d'intérêt, ce qui leur permettra de mieux les préparer. Il y a bien sûr les critères statistiques, mais le critère qualitatif compte tout autant. Il faut mobiliser des équipes pédagogiques. Souvent, ces dossiers doivent être portés par les chefs d'établissement, ce qui demande un peu plus de temps.

Concernant les académies de Strasbourg et de Corse, nous avons dans nos critères également retenu un critère qualitatif portant des établissements qui proposent déjà des ateliers de préparation à l'enseignement supérieur. C'est le cas de l'académie de Strasbourg. Elle est proche de l'IEP de Strasbourg. Nous privilégions des établissements qui ne disposent pas encore ce type de préparation. Pour la Corse, le recteur a mobilisé les établissements. Toutefois, aucune équipe n'était prête à porter un projet pédagogique correspondant aux attendus de Sciences Po.

Anne-Solenne DE ROUX

Je confirme les efforts faits par les deux coprésidents, pour donner au CVEF toute sa place. Et effectivement, ce n'était pas votre décision d'intégrer ce point, une fois que le CI se serait prononcé. Il y a eu une petite accélération du calendrier qui a été décidée. C'était notamment pour que l'information puisse être donnée aux lycées rapidement, avant que les équipes pédagogiques ne partent en vacances. Et, la fin de l'année scolaire est une réalité. Aussi, pour qu'une communication soit faite auprès des élèves de Seconde, pour qu'ils puissent se préparer pendant l'été. Et, qu'ils sachent le plus possible que

ces ateliers ouvriraient à la rentrée de septembre prochain. Mais, j'entends votre point et votre mécontentement tout à fait légitime, sur ce point.

Concernant les académies, il y a d'autres régions qui ne sont pas complètement représentées sur cette carte. Vous avez pointé Strasbourg, et vous avez pointé la Corse. On a aussi une vigilance sur la région Nord-Pas-de-Calais. Elle est assez sous-représentée. Dans un monde parfait, il faudrait que toutes les académies puissent bénéficier de ce dispositif. Comme le disait Karine AURÉLIA, le fait de répondre à cet appel à manifestation d'intérêt prend du temps aux académies. Cela prend du temps aux équipes dans les différents lycées. Si elles n'ont pas le temps de répondre à un appel à manifestation d'intérêt, c'est qu'elles n'auront sans doute pas le temps ni les moyens, à date, de pouvoir ouvrir un atelier. Si l'on ne peut pas se mobiliser pour cet appel à manifestation d'intérêt, c'est qu'on n'a pas les ressources, et pas la bande passante, pour participer à ce dispositif. C'est la raison pour laquelle il est important d'en relancer de manière régulière. On savait que les délais étaient contraints. On voulait néanmoins le lancer en 2026, pour que les ateliers puissent ouvrir à la rentrée de septembre. Et, pour que les premiers candidats puissent présenter leur dossier dès 2028. Sinon, ça retarde, et l'on prend toujours une année supplémentaire.

La bonne surprise, c'est qu'on s'attendait à une grosse quinzaine de candidatures. En réalité, on en a une grosse dizaine de plus. Cela nous permet d'aller au-delà de nos objectifs. Donc, c'est la bonne nouvelle. Après, le constat qu'on a fait aussi, c'est que s'il y a encore des lycées dans l'ensemble des académies qui peuvent prétendre à une intégration dans ce dispositif, il y a, à l'inverse, dans d'autres académies, un assèchement de ce vivier. Et, donc la nécessité de travailler sur nos critères. Je ne sais plus si l'on a eu l'occasion d'aborder ce sujet ensemble. Les critères tels qu'ils sont définis actuellement font que l'on compare parfois certains lycées, au sein d'une même académie. Et donc, pour certaines d'entre elles, pas la majorité, on compare des lycées défavorisés à des lycées très défavorisés. Et donc, on peut intégrer des lycées très défavorisés, mais pas des lycées défavorisés. qui ourtant, auraient vocation à intégrer ce dispositif. Et donc, nous allons y travailler l'an prochain, tout en veillant à laisser aussi un temps un peu plus long, pour que les lycées puissent répondre à cet appel à manifestation d'intérêt. Là, on l'a prolongé de quelques jours mais on sait que ça n'a pas été facile pour certains. En résumé, 'est un travail permanent de réflexion sur les critères, mais aussi d'enrichissement de ce vivier. Et, pour répondre enfin à votre question, Romain, on pourra augmenter le nombre de places, et le nombre de recrutements, à condition qu'on ait le vivier suffisant. Je rappelle qu'on a 15 lycées qui sont sortis de ce dispositif, il y a quelques mois. Ces 15 lycées fournissaient à peu près 15 % des admis. En fait, c'est très significatif, en termes de volume. Mais, encore faut-il, pour admettre des candidats, que ce vivier de candidats soit suffisant et pour cela, on fait en sorte que le maximum de lycées puisse en bénéficier.

Louise WAGENER

Je vous remercie pour la présentation et les réponses aux questions. Romain.

Romain GUINEBRETIERE

En une phrase, parce que je me rends compte que j'ai oublié de le dire. Je voulais quand même dire, en deux mots, à quel point il est absolument anormal et scandaleux que le dispositif CEP serve de contrefeu au directeur, face à un article de presse qui critique sa mauvaise gestion. Parce que quand même, les articles de presse qui sortent dans Le Parisien, alors que dans Le Monde, le même jour, il y a un article qui critique la gestion de Sciences Po, ce n'est vraiment pas normal.

Louise WAGENER

C'est bien entendu. Sur ce point, il n'y a pas de vote. Encore une fois, un grand merci pour la présentation.

IV. ÉCHANGE RELATIF À LA SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE

Louise WAGENER

Je vous propose qu'on passe à notre quatrième point : échange relatif à la santé mentale étudiante. On peut accueillir nos invités. Bonjour à toutes et à tous. On est très heureux de vous compter parmi nous aujourd'hui. On a des étudiants membres du BDE de Paris, mais aussi de différents campus qui sont ici. Romane JALINIER est également présente avec nous, pour l'association Stimuli. Je vous passerai la parole ensuite, pour que vous présentiez chacune et chacun vos associations. Clara BESANCENET, de l'association Student Support Alliance, est également présente. Elle représente une association mentonnaise. Une association nancéienne était conviée. Malheureusement, du fait de l'horaire, il n'était

pas possible pour les étudiantes de nous rejoindre. Mais, elle m'a transmis quelques sujets à porter à la connaissance du CVEF. Je vous propose peut-être que les différentes associations se présentent. On peut laisser le BDE d'abord se présenter.

Clara LEMMERS

Bonjour à toutes et à tous. Je vais prendre la parole au nom du BDE de Paris. Merci de nous avoir conviés aujourd'hui, pour présenter l'enquête sur la santé mentale. Comme vous l'avez dit, il y a plusieurs personnes de différents campus qui sont présentes, membres de différents BDE. C'est une enquête intercampus. Elle a été pensée par les BDE des différents campus, mais aussi par Stimuli. Elle est à Paris et à Poitiers.

Romane JALINIER

Romane JALINIER, je suis présidente de l'association Stimuli. C'est l'association de santé mentale et de bien-être sur le campus de Paris. On mène des actions de prévention, d'information sur la santé mentale. On essaye de former, avec la formation Sentinelle, aux premiers secours en santé mentale, mais aussi d'informer sur les ressources existantes, d'orienter vers les ressources existantes. On organise des conférences sur des thématiques en santé mentale. Et, on a tout un pan d'action plus bien-être, avec l'organisation de semaines pré-partiels, par exemple. On organise des séances de massage, des séances de sophrologie, des ateliers artistiques. Ce genre de choses permettent des moments de pause, mais aussi des moments de bien-être aux étudiants et étudiantes.

Clara BESANCENET

Bonjour à tous. Je suis la coprésidente de Student Support Alliance. C'est une initiative étudiante qui existe depuis quatre ans maintenant. Elle est sur le campus de Menton. Comme Stimuli, on est divisé en plusieurs pôles. Donc, on a le pôle prévention, notamment à travers notre compte Instagram. On réalise des posts de prévention autour de la santé mentale. On organise également des groupes de paroles, notamment en début d'année, pour discuter sur la manière de s'adapter à la nouvelle vie étudiante, sur le campus. On organise également aussi divers événements autour du bien-être ; comme Stimuli, des ateliers artistiques, notamment en partenariat avec le BDA, notre campus, mais aussi des randonnées avec Sciences Po Environnement. On essaye aussi d'organiser des soirées de jeux de société ; pour essayer de se vider la tête, passer des moments très conviviaux. Ça nous tient aussi également beaucoup à cœur. Depuis quatre ans, on essaye vraiment de se mobiliser, notamment durant la semaine de la santé mentale. On fait beaucoup d'ateliers yoga, de sophrologie. On a fait aussi une exposition, en rappelant les numéros d'urgence. On a fait un partenariat avec le pôle santé de notre campus, pour rappeler les horaires de la psychologue et de la psy.

Louise WAGENER

Merci beaucoup. Si l'on est tous et toutes réunis ici aujourd'hui, c'est vraiment pour poser la problématique de la santé mentale chez les étudiants sur la table. C'est d'en discuter. Et, c'est surtout peut-être de formuler des recommandations, mais aussi d'essayer de soulever, des points de friction, des choses qui posent encore problème. Elles mériteraient plus d'attention. Si ces initiatives et ces associations ont été conviées, c'est parce qu'elles travaillent de leur côté. Elles sont intéressées par ce sujet. Elles accompagnent certains étudiants à travers leur action. Cette année, comme l'a rappelé Clara LEMMERS, le BDE, en partenariat avec Stimuli, a lancé un questionnaire sur la santé mentale. Il tente d'évaluer le bien-être ou le mal-être des étudiants de Sciences Po, autour de ces questions. L'idée est aussi que le BDE et Stimuli puissent nous présenter ce questionnaire, mais aussi les résultats qui ressortent de cette action. Je vous propose qu'on leur laisse la parole, pour qu'ils nous présentent le questionnaire. Ensuite, on ouvre les débats. On ouvre la discussion. Je vous relaisse la parole, pour la présentation du questionnaire, s'il vous plaît.

Clara LEMMERS

Je vais présenter un peu tout d'une traite, en essayant un peu d'être concise. Bien évidemment, si vous avez des questions après, sur les données, sur la méthodologie, sur les interprétations, on y répondra, avec grand plaisir.

J'aurais peut-être pu le préciser dès le début. Cela a été réalisé par le pôle Care du BDE de Paris, mais aussi des BDE des autres campus. Cela s'inscrit, en tout cas pour celui de Paris, dans le travail du pôle Care. Il veille à la fois à la sécurité, à la prévention, au bien-être. Il a fait un gros travail sur la question de la santé mentale cette année, plutôt sur le plan associatif. C'était souvent en partenariat avec Stimuli.

Avant de vous expliquer les raisons et la manière dont on a décidé de réaliser cette enquête, on se permet — peut-être que ça a déjà été fait en début de séance — de faire quand même un assez gros *trigger warning*, notamment sur les questions de santé mentale, mais plus particulièrement sur la question des pensées suicidaires et du suicide. Vous allez voir que certaines données peuvent potentiellement être assez inquiétantes. Donc bien évidemment, on va en parler de manière très directe. Si c'est quelque chose qui vous met mal à l'aise ou qui remue quelque chose en vous, bien évidemment, n'hésitez pas à couper votre caméra ou à quitter la salle, pour ceux qui sont en présentiel.

L'enquête a pour origine le pôle Care en collaboration avec les autres BDE, mais aussi les associations, pour la santé mentale, dans les différents campus. Très simplement, cette enquête part des retours qu'on a eus, à la suite du suicide d'une étudiante de Nancy, en 2024. Ces retours portaient sur la manière dont cela a été géré, s'ils se sentaient accompagner ou pas, par les services d'aide de Sciences Po.

De ces retours, on estime que ni les étudiants, ni l'administration, ni les enseignants n'ont mesuré à quel point un tel événement avait pu affecter des individus de près ou de loin — le corps enseignant, les étudiants, qu'ils soient proches ou non de cette étudiante.

Par la suite, on s'en est également rendu compte dans l'enquête. Une grande partie des étudiants ont été médicamentés et traités en urgence, à la suite de cet événement, en dehors des services de Sciences Po. Il y a eu également plus de cinq tentatives de suicide sur le campus — dans les trois mois qui ont suivi cet événement — qui nous ont été communiquées. Certes, une cellule psychiatrique a été mise en place, quelques semaines après le décès de l'étudiante. Mais, c'était seulement quelques jours, et à la demande de sa maman. Elle avait pris connaissance de l'absence de ce soutien.

Je vais un peu abréger, pour des raisons de temps. Nous notons également le manque de prise en compte de cet événement, pour les étudiants de Nancy. Il reste un très petit campus. Tous les étudiants se connaissent. Et, indépendamment de savoir si les étudiants connaissaient ou non cette étudiante, il est quand même regrettable que certains aient eu l'impression d'être peu accompagnés.

J'ai oublié de souligner un point. L'étudiante en question s'est suicidée durant sa troisième année. Comment, sur l'ensemble des campus, la scolarité à Sciences Po, cela impacte-t-il la santé mentale des étudiantes ? Comment les problèmes de santé mentale de ces étudiantes sont-ils pris en charge ? Et surtout, en fait, est-ce que cette santé mentale est impactée par la scolarité, l'environnement universitaire de Sciences Po ? Dans quelle mesure est-ce qu'il y avait une différence de gestion ? Si oui, en fonction des campus, dans la gestion de cette santé mentale et dans la prise en charge, à la fois des premiers suivis, mais aussi des cas de crise.

Le but de cette enquête est bien évidemment d'améliorer la santé mentale des étudiants, *in fine*. Et c'est à travers ce questionnaire anonyme qu'on avait voulu donner une voie directe à tous les étudiants. C'était pour leur permettre de témoigner, mais d'avoir des propositions d'amélioration, venant directement des étudiants. Nous pensons que cette enquête a redoublé d'importance, à la suite du deuxième suicide récent d'une étudiante en BASC à Reims, début 2026. C'était après la clôture de l'enquête. De fait, les personnes en BASC de Reims n'ont pas pu répondre à l'enquête. Mais, nous estimons que ça aurait pu être tout à fait pertinent d'avoir leur retour également.

C'est pour le contexte qui est du coup pour le moins dense. Il nous a paru fondamental de lancer cette enquête. Nous avons décidé de créer un questionnaire. Il est composé de quatre volets. Je vous laisse les regarder sur la slide, pour avoir les détails des différents volets. Globalement, il s'agit de la présentation de l'étudiant, pour le situer. Ensuite, l'état de sa santé mentale avant et pendant Sciences P. Et ensuite, l'évaluation de la prise en charge par les services de Sciences Po.

On estime également que cette prise en charge par Sciences Po est pertinente. La majorité des étudiants qui sont scolarisés à Sciences Po ne sont pas dans leur ville d'origine. En tout cas, ça peut être l'un des premiers accès, en cas de problème.

En termes de résultats, nous avons communiqué le questionnaire, sur les différents campus, à la fois aux étudiants en Bachelor, en Master, en Doctorat, mais aussi aux étudiants en échange. Le questionnaire était en français et en anglais. Nous avons reçu plus de 1 140 réponses.

Nous avons décidé de concentrer notre analyse des données sur le Bachelor. Pour le Bachelor, nous avons reçu plus de 1 000 réponses. De manière générale, on considère qu'une étude remplissant 1 000 réponses est déjà un échantillon assez représentatif. De plus, pour une communauté étudiante totale de 15 000 étudiants, 1 000 réponses, c'est de l'ordre d'une personne sur quinze. C'est quand même déjà assez conséquent.

Qui a traité les données ? C'est à la fois l'association des étudiants de l'école de la recherche, mais également un chargé de gestion d'analyse et d'interprétation des données qualitatives et quantitatives. Il a fait ça de manière bénévole. C'est enfin nous, dans une certaine mesure.

Comme je le disais, je ferai tout d'une traite, pour laisser place aux questions ensuite. Mais, on peut évidemment revenir à certains slides avant ou après.

Tout d'abord, sur la question de la santé mentale pendant le Bachelor, on se rend compte que, de manière générale, il y a un déclin de l'état de la santé mentale des étudiants. On y reviendra. Ce déclin diminue la troisième année. Pendant le Bachelor, on se rend compte que quasiment tous les étudiants répondants de l'enquête déclarent avoir expérimenté des symptômes sérieux de problèmes de santé mentale. Et cela de manière au moins récurrente. 42 % ont coché la section récurrente tous les mois, voire toutes les années.

On se rend compte que ce sont des symptômes qui sont plutôt inquiétants. Il y avait des pensées du type : il vaudrait mieux que tout s'arrête. Cela laisse sous-entendre des pensées suicidaires. Elles sont de l'ordre de 40 %. Donc, ça veut dire que 40 % des répondants ont déjà ressenti au moins une fois ce genre de pensées. Et de manière générale, on se rend compte qu'on a plus de 68 % des étudiants qui ressentent une pression excessive auto-imposée, un sentiment de culpabilité, mais aussi une anxiété accrue, des troubles du sommeil, et/ou une fatigue accrue.

Ce sont quand même des symptômes assez parlants. Et tout ça, c'est plus de 60 %. On vous laisse regarder le graphique, par la suite, si vous voulez d'autres symptômes plus précis.

On se rend compte qu'on a une augmentation des troubles de la santé mentale, pendant le Bachelor. Cette augmentation des troubles apparaît aussi dans la mesure directe de la santé mentale. Les étudiants autoévaluent une baisse significative de leur santé mentale, durant leur Bachelor, par rapport à leur période avant Sciences Po. Cette auto-évaluation atteint un meilleur niveau, par contre, à partir de la troisième année. On voit bien sur le graphique qu'on passe de 6,1 avant Sciences Po à 5,2, pour ensuite remonter à 6,7. Voilà.

De manière générale, les symptômes liés à des problèmes de santé mentale augmentent significativement. Comme je l'ai dit, il y a : les troubles du sommeil, la fatigue, le manque de motivation, les difficultés de concentration, et les difficultés à accomplir des tâches inhabituelles.

De manière générale, on se rend compte que c'est particulièrement les troubles du sommeil, le ressenti de pression, le sentiment de culpabilité. Ils augmentent de près de 50 %. Il y a également le manque de motivation, la fatigue et l'anxiété. Ils augmentent plutôt de 40 à 50 %.

Ensuite, on avait une partie sur le climat à Sciences Po. On pourra revenir ensuite. De manière générale, le climat à Sciences Po est perçu de manière très différente et assez polarisée. De manière générale, il est plutôt positif. Beaucoup font l'expérience d'une forte pression académique et d'une charge de travail élevée. Mais, c'est dans le cadre d'un environnement académique stimulant et bienveillant, combiné à un fort soutien mutuel entre les étudiants. Toutefois, on remarque que même s'il est noté comme plutôt positif, de manière générale, on a également une certaine partie qui le mentionne comme très négative. Donc, c'est plutôt polarisé.

Concernant l'évaluation du soutien, on se rend compte que la proportion des étudiants satisfaits est supérieure à celle des étudiants insatisfaits. C'est une moyenne. Pour la question de la coordination et de la cohérence, la majorité des étudiants répondants expriment une opinion plutôt critique. Cependant, même pour les aspects les mieux évalués, on se rend compte qu'il y a quand même une part non négligeable d'étudiants insatisfaits. Elle est de 15 %. Ils sont très insatisfaits, pour 25 à 35 %. Et donc, on a une proportion d'étudiants satisfaits qui est supérieure. Mais, on attire quand même particulièrement votre vigilance sur les 25 à 35 % qui se déclarent très insatisfaits. Cela représente plus d'un tiers des étudiants ayant répondu à l'enquête.

De la même manière, si les étudiants ont signalé un problème de troubles de santé mentale, la réponse sur leur accompagnement et les suivis de Sciences Po est très contrastée. Certes, la part des étudiants satisfaits est plus importante que celle des étudiants insatisfaits ; sauf dans le cas de la coordination et de la cohérence, comme on l'a dit. Mais, la partie des très insatisfaits, à hauteur de 35 %, montre qu'il y a quand même une évolution globale de l'accompagnement, du soutien. Il est quand même plutôt mitigé et très polarisé.

Je pourrais développer sur ce qui a aidé le plus les étudiants, par campus. On se rend compte que pour chaque campus, c'est parler à des amis, pratiquer des activités sociales, créatives ou sportives qui sont en haut de la liste. Malheureusement, on déplore surtout un nombre extrêmement faible de personnes ayant mentionné le soutien ou l'encadrement proposé par Sciences Po, comme véritable facteur d'aide. C'est de l'ordre de 0 à 2 %, en fonction des campus.

Ensuite, par rapport à cela, on a des recommandations clés à vous proposer. Elles sont pour partie issues des recommandations prioritaires soulignées par les étudiants. Tout d'abord, c'est renforcer et améliorer le suivi psychologique et psychiatrique, sur le campus de Paris, mais principalement sur les campus de région. Il conviendrait de recruter davantage de psychologues, afin de réduire les délais d'attente. Ils

nous ont été signalés comme particulièrement longs aujourd'hui, pour avoir un rendez-vous. C'est aussi d'avoir des psychologues disponibles, à temps plein, sur les campus, mais aussi des psychiatres. Actuellement, les campus délocalisés sont dépourvus de psychiatres en présentiel. Et, il faudrait également systématiser la présence de psychiatres, et de cellules d'urgence, en cas de crise. C'était là-dessus aussi qu'on voulait attirer votre attention. La majorité des étudiants se déclarent plutôt satisfaits d'un premier suivi. Si j'oublie de préciser quelque chose, Lili n'hésitera pas à me corriger. C'est surtout en cas de crise, en fait, qu'on se rend compte que les étudiants, souvent, témoignent leur insatisfaction. Il y a une corrélation directe entre la satisfaction des étudiants — que ce soit pour la première prise en charge ou la prise en charge, en cas de crise — et l'amélioration de leur santé mentale, par la suite.

Si l'on a des étudiants qui ont été très satisfaits, lors du premier suivi, ils vont ensuite souvent indiquer dans le reste des résultats que leur santé mentale s'est améliorée. Ils sont plutôt satisfaits. À l'inverse, évidemment, s'ils sont insatisfaits dès la première prise en charge, leur santé s'est dégradée, et parfois grandement.

Ensuite, sur la question du suivi de la santé mentale pendant la 3A, c'est la deuxième recommandation principale des étudiants. C'est garantir la disponibilité d'un référent 3A dédié à l'accompagnement psychologique des étudiants, en faisant le lien entre les différents niveaux administratifs. C'est faciliter les aménagements. Bien que l'état général de la santé mentale a l'air de s'améliorer durant la 3A, on remarque quand même que quelques étudiants ont une santé mentale qui s'est grandement dégradée. C'est lié à un isolement et un désarroi total dans les outils qui leur étaient mis à leur disposition. Donc, il est fondamental également de maintenir l'accès aux dispositifs d'accompagnement, en santé mentale, de Sciences Po durant la 3 A. C'est notamment par le fait d'accéder à une consultation psychologique en visioconférence.

Et ensuite, nous avons trois recommandations supplémentaires. Tout d'abord, c'est la création de salles de sieste et/ou de salles de repos sur chaque campus. Il en existe une à Paris aujourd'hui. Elle est mise à disposition pour les étudiants bénéficiant d'aménagements spécialisés. Mais, elle serait souvent bondée et réservée par les étudiants. C'est tout à fait légitime, pour des étudiants qui ont des aménagements particuliers. Mais, ce serait nécessaire d'en avoir une deuxième ou d'agrandir celle-ci. Cela permettrait à tous les étudiants — y compris ceux qui ne bénéficient pas d'aménagements — de disposer d'un endroit où ils pourraient souffler. Ils pourraient se retrouver dans un espace de pause et de repos. C'est valable pour le campus de Paris, mais aussi, et surtout sur tous les autres campus.

On se permet également de réagir sur le fait qu'il existe déjà un espace un peu de repos. Il est disponible à l'infirmerie, dans le cas du campus de Paris. Mais, on a eu de nombreux retours dans l'enquête. Cet espace ne disposait que d'un seul lit. Il est souvent saturé, d'autant plus. C'est pour la partie salle de sieste.

Ensuite, on ne peut qu'encourager l'augmentation du nombre de places disponibles, dans les cours de sport. On pourrait même imposer un cours de sport dans les cursus. C'est l'un des éléments principaux qui nous ont été communiqués, dans ce qui aidait le plus les étudiants à aller mieux. C'était donc échanger avec leurs proches, mais aussi faire des activités sportives et culturelles.

Et enfin, simplifier le système de justification des absences liées à la santé mentale ou physique.

Et après, on a plein d'annexes qu'on peut mobiliser pour toutes vos questions, si jamais vous en avez. On espère que vous en aurez. C'était un petit peu long, et j'espère que je n'ai pas trop buggé. Si jamais vous avez des questions, si Lili veut rajouter quelque chose, qu'elle n'hésite pas. Stimuli a aussi participé à l'enquête, et donc qu'elle n'hésite pas non plus. Merci beaucoup.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup Clara. Merci à toutes et tous pour votre présence. C'est plutôt aux élus de réagir en premier. Simplement et en introduction, je vous remercie pour le travail qui a été mené. J'estime, comme j'ai pu l'indiquer à Stimuli l'année dernière, que tout apport à cette question complexe qu'est la santé mentale étudiante, dans le cadre spécifique de Sciences Po, est bon à prendre. Vos efforts et le temps consacré sont vraiment précieux. Merci beaucoup.

J'ai découvert vos éléments écrits transmis vendredi soir. Donc, je n'ai pas eu le temps de bien regarder les différents éléments. Et donc, ce sera ici l'occasion sans doute d'une discussion plus longue, sur les quelques recommandations que vous avez formulées. En tout cas, je voulais juste commencer par vous remercier.

Louise WAGENER

Merci pour cette présentation et pour ce travail complets. Je vous propose qu'on ouvre la discussion, si des élus ont envie de réagir sur ce qui a été dit. Et également, si les membres des autres associations ont

envie d'apporter des compléments ou de réagir. Je pense notamment à Clara de Student Support Alliance. Si jamais tu as envie d'apporter le point de vue des campus en région, tu n'hésites surtout pas. Les problématiques sont probablement très différentes entre Paris et en région. En région, il n'y a que des Bachelors. On a vu que ce sont des phénomènes qui touchent les plus jeunes. Je vais faire un tour de table.

Jérôme MICHEL

Merci pour ce rendu. C'est difficile de rester froid, quand on voit les résultats. Je suis un peu inquiet sur un point. C'est déjà très inquiétant. J'ai bien entendu cinq tentatives de suicide à Nancy. Je m'adresse à la direction. J'espère que ça suscite une enquête, pour voir ce qui ne va pas. Ce n'est pas possible que des étudiants soient dans une situation pareille. Et, même les équipes pédagogiques doivent aussi être dans une situation assez bouleversante. Donc, j'espère qu'il y a un travail. Cinq tentatives, c'est quand même assez... Excusez-moi, j'ai beaucoup d'émotion. Et, je pense qu'on devrait peut-être aussi penser à un groupe de travail, l'année prochaine, sérieux, avec peut-être aussi des responsables de santé.

Là, on ne parle que du Collège universitaire. Mais, c'est aussi d'un point de vue master. Pour ma part, je ne m'occupe que des Masters. J'ai eu l'occasion parfois d'être confronté quand même à une certaine souffrance d'étudiants. Et, ce n'est pas forcément que pour des questions pédagogiques. Je pense que c'est une question que Sciences Po doit se poser à tous les niveaux des services. Il y a parfois des gestions administratives qui sont très difficiles. Il y a d'un côté un étudiant en situation de difficulté sociale, et de l'autre côté, peut-être, un sous-effectif. C'est très compliqué.

Je voudrais aussi aborder une autre chose. On ne parle effectivement que des aspects médicaux, associatifs et sportifs. Mais, ne pensez-vous pas aussi qu'il y a un problème au niveau ressource humaine ? Est-ce qu'il n'y a pas des équipes pédagogiques qui sont en sous-effectif ? Elles n'ont peut-être pas de temps à consacrer, en fait, aux étudiants. Quand un individu est en souffrance, il faut lui accorder du temps. Et, peut-être que ces personnes, avec toute la meilleure volonté, n'ont pas les moyens ou les possibilités d'être totalement à l'écoute. En tant que salarié, je suis assez choqué de voir que les étudiants ne voient pas les membres des équipes pédagogiques ou enseignants, comme étant une oreille disponible. Je trouve ça profondément triste. Excusez-moi pour ce moment d'émotion.

Louise WAGENER

Merci beaucoup pour vos remarques.

Mathis GROSSNICKEL

Merci aussi à tous les étudiants qui ont été impliqués dans cette enquête. C'est vraiment une source d'information importante pour nous. Elle va nous permettre d'avancer. Surtout, j'espère qu'on arrivera à récupérer quelques-unes des recommandations. Justement, premièrement, sur ces recommandations, je trouve que ça recoupe un peu des sujets qu'on a déjà évoqués. Il y a l'activité sportive, des moments conviviaux, des temps morts dans la scolarité. Les étudiants ne sont pas sur le campus que pour travailler. Mais, ils sont aussi là pour rencontrer leurs amis. Ils ont besoin de moments de pause dans leur journée. Donc, c'est lié à des sujets qu'on a déjà abordés. Et, des difficultés concrètes qu'on rencontre, notamment quand on discutait des places de travail en bibliothèque, mais simplement, en fait, les espaces de vie sur le campus. Et, on sait qu'on a de grosses difficultés. Et, à partir de l'année prochaine, pour ce qui est du campus parisien, ça ne va pas s'améliorer. Donc, il faut vraiment qu'on ait un point de vigilance très important là-dessus. On a des espaces de convivialité, des espaces de repos qui n'arrêtent pas de disparaître. On augmente les effectifs. On se retrouve avec des étudiants qui viennent sur le campus uniquement pour travailler. Donc, la vie de campus se résume à l'aspect académique. Et, on voit que ça se fait au détriment de leur santé mentale. Donc, c'est vraiment un gros point de vigilance qu'on doit avoir.

Il y a aussi ce sujet de l'assiduité qui peut paraître stressante. Je suis très heureux qu'on ait eu ce groupe de travail, la semaine dernière. Il va aboutir justement sur des recommandations un peu concrètes ; pour assouplir ce système d'assiduité. On sait aujourd'hui qu'il est pesant. Donc, je pense que ça sera déjà un premier pas vers un système moins dur à vivre, je dirais.

Et puis, j'ai aussi quelques questions pour les étudiants qui ont mené l'enquête. Est-ce que vous observez des différences en fonction des campus ? Je me pose notamment une question. Est-ce qu'il y a un effet campus de Paris qui est très oppressant, où l'on a moins de lien social et au contraire, un effet campus, vie de campus délocalisé, du coup, avec plus de lien social ? Est-ce qu'il y a un aspect campus parisien, avec des effectifs de psychologues un peu mieux dotés, un accès à des professionnels de santé mentale un peu mieux dotés, par rapport aux régions ? C'est une première question que je me pose. Est-ce qu'on

observe une différence en fonction des cursus ? Justement, on a parlé des doubles cursus ; du cursus BASC à Reims une étudiante qui s'est suicidée, en début d'année. On sait que c'est des cursus qui sont très exigeants, très pesants. Pour avoir été dans l'un de ces cursus, je sais que c'est très intense. Cela peut être très difficile à vivre. Il n'y a pas forcément d'adaptations qui sont mises en place ; pas de suivi. En fait, ça peut être très violent pour certains étudiants. Je pense, pour les doubles cursus, qu'il n'y a peut-être pas assez d'informations dans le questionnaire. Est-ce que vous avez des différences — en fonction des campus, des cursus — qui sont ressorties de ce questionnaire ? Je vous remercie.

Romain GUINEBRETIERE

C'est un peu une réaction à chaud de mon côté. Effectivement, ce qu'on nous a présenté est très choquant. Je pense que ça nécessite vraiment une réaction. Ça fait deux fois en un an qu'on parle de sujet ; deux fois à l'initiative d'associations étudiantes. Certes, vous avez reçu ce rapport vendredi soir, mais vous avez depuis un an le rapport de Stimuli. Qu'est-ce qui a été mis en place depuis un an ? Qu'est-ce qui a changé depuis la réception de ce rapport, pour qu'on évite de se retrouver dans des situations, encore une fois, comme cinq tentatives de suicide en trois mois ?

Enfin, ces chiffres sont vraiment effrayants. Très honnêtement, je souhaiterais que la direction, dans un prochain CVEF, nous fasse un bilan de la santé mentale. Qu'est-ce qui est mis en place à Sciences Po ? Qu'est-ce qu'il faut améliorer ? Quels sont les axes à améliorer ? On a des bilans sur beaucoup de choses. Et là, je pense que c'est un sujet qui tient à cœur aux étudiants. Peut-être, faire un groupe de travail. Il faut faire quelque chose. C'est urgent. Je pense vraiment que ça doit générer une réaction. Le fait de se dire que c'est grave, ça ne suffit pas. Il faut des engagements maintenant. Il faut des engagements clairs sur ce que l'on fait. Qu'est-ce qu'on fait de plus maintenant ensemble, pour que ça aille mieux, et que ces situations ne se reproduisent pas ?

Kate VIVIAN

Je ne peux pas dire que les situations ne se reproduiront pas, ni vous laisser dire que la responsabilité, pour que rien ne se passe, est celle d'une institution. C'est malheureusement un fait de société auquel on fait face. Mais, une fois que cela est dit, je partage l'émotion qui est la vôtre, mais aussi l'inquiétude que ça suscite. Ça fait partie des priorités qui ont été mises en place, depuis deux ans. Et, notamment avec la création d'un service santé étudiante en bonne et due forme à Sciences Po. C'est juste, il y a des différences entre les campus que je tiens à noter. Cela peut faire partie effectivement d'un axe de travail prioritaire. On doit partir dans une minute. Malheureusement, on a des agendas très chargés aussi. Ça n'est pas faute d'intérêt pour le sujet. Vous verrez aussi que le bilan d'aide financière — je devais le présenter — ne pourra pas l'être. Donc, ce n'est pas une question de choix de sujet. C'est simplement des agendas qui sont malheureusement trop pleins, du côté du CVEF et du côté, de manière générale, des équipes.

Peut-être que nous pourrions avoir un échange, une réunion ad hoc sur la santé mentale. Il ne serait pas forcément en CVEF, mais dans un format différent, pour ceux qui le souhaitent. Je ne l'appellerai pas personnellement un groupe de travail. Ce serait plus une réunion ad hoc. Elle permettra effectivement de préparer un bilan non pas que sur la santé mentale. Je tiens quand même à dire qu'il y a une action santé au global. Elle est menée. Elle a du sens. Elle fait partie de nos missions. Et, elle contribue aussi à la question de la santé mentale. Je vous propose cela en deux temps. Donc, un temps ad hoc et puis un bilan à venir.

Louise WAGENER

Nous pouvons continuer à débattre. Je sais que, Madame VIVIAN, ça vous dérange en votre absence. Vous craignez que des choses soient dites, mais qu'elles ne soient pas rappelées lors de la réunion. Mais, des gens se sont rendus disponibles. Cela me gêne aussi que tout le monde se soit déplacé. Il y a quelques remarques qui ont besoin d'être dites, notamment de la part de Lili et de Clara. Je vois qu'elles lèvent la main. Je préfère qu'elles s'expriment. On programmera une réunion formelle sur ce thème. On pourra vraiment l'approfondir. On essayera de trouver un horaire qui arrange également les camarades du campus de Nancy, mais aussi ceux du campus de Dijon. Ils n'ont pas pu être à nos côtés, aujourd'hui. Tout de même, je veux qu'on puisse finir ça de manière propre.

Lili ZIMMERMANN

Merci à tous pour vos retours. Je ne sais pas à qui je m'adresse dans la salle.

Louise WAGENER

Il y a Baptiste VIVIEN, les élus étudiants, les élus salariés, les élus enseignants, les chargés d'enseignement. Tous les membres du CVEF sont là autour de la table. Mesdames REVEILLIEZ et AZAB sont également présentes.

Lili ZIMMERMANN

Merci à tous d'être tous et toutes présents. Je voulais juste revenir sur les quelques retours qu'on vient d'avoir. Pour un peu plus de contexte, personnellement, j'étais sur le campus de Nancy. J'étais très proche de l'étudiante qui s'est suicidée à Nancy, en 2024. J'ai voulu rejoindre le BDE pour mener cette enquête. C'est aussi pour ça que c'est Clara qui a présenté tout le travail. Vous vous en doutez, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur, et qui m'émeut énormément. Je réponds. Je vais essayer de pas trop m'étaler, et ne pas trop laisser l'émotion prendre le dessus. C'est pour ça que je n'ai pas présenté tout le travail. Clara a bien voulu le faire à ma place.

On a noté cinq tentatives de suicide. En réalité, il y en a eu plus que sept, sur le campus de Nancy ensuite. Et effectivement, le premier retour des équipes pédagogiques a mentionné des difficultés que ce personnel peut avoir. Et, je pense qu'un des problèmes, justement, à Sciences Po, c'est que beaucoup d'étudiants et d'étudiantes — en tout cas, c'était le cas à Nancy — passent par les équipes pédagogiques, pour être soutenus, mais aussi pour obtenir de vrais aménagements, etc. Tout passe par les équipes pédagogiques, au lieu de passer par des professionnels de santé. De votre point de vue de salariés et d'équipes pédagogiques, c'est très problématique. Vous n'êtes pas forcément formés à cela. Et, ça peut aussi avoir un grand impact sur vous. Je me permets de dire ça parce que l'étudiante en question de Nancy, les seuls aménagements, le seul soutien qu'elle a reçu était par notre directrice, quand l'étudiante en question était en troisième année. Et, la directrice est donc partie de Sciences Po, en burn-out suicidaire, un mois ou deux mois plus tard. Ce n'était pas du tout à elle de gérer ça. C'était extrêmement difficile. Pour avoir beaucoup échangé avec elle, elle a beaucoup soutenu et beaucoup géré des étudiants et étudiantes. Ce n'était absolument pas son rôle. Elle n'était pas du tout formée à ça.

Sur les différences en fonction des cursus, on n'a peut-être pas assez insisté sur ce point. Comme Clara l'a dit au début, c'est très difficile pour les BASC, cette année. Mais, on a eu aussi énormément de retours des BASC à Paris. Des propos vraiment extrêmement déplacés et irrespectueux sont tenus. Je me permets juste d'en citer un des membres de l'administration et des équipes pédagogiques, sans citer de nom évidemment. Il a été dit à une étudiante qui était suicidaire que le suicide en question n'avait pas encore eu lieu. Donc, ce n'était pas très grave. Régulièrement, on a dit aux étudiants, aux étudiantes : vous n'êtes pas au point du suicide. Vous n'êtes pas encore suicidé. Donc, passons. Ce genre de propos n'ont vraiment pas été tenus qu'une seule fois. À Nancy, on nous a quand même aussi dit, deux mois après le suicide de mon amie, qu'il ne fallait pas utiliser le suicide toute l'année pour « ne pas travailler ». Donc, ce sont des propos vraiment très violents que je vous partage. Il y en a eu quand même beaucoup d'autres. Il y a eu beaucoup d'autres situations. C'est pourquoi je n'ai notamment pas fait la présentation. Je les amène à votre attention. Ce sont des propos, je pense, dont les gens n'ont pas conscience. Après notre présentation, vous aurez peut-être plus conscience de l'impact que cela a. Nous — les étudiants — qui les entendons, ne nous rendons pas compte, sur le moment, à quel point ce sont des propos graves, à quel point ce sont des propos condamnables aussi.

Il y a aussi toute la question des doubles diplômes, au-delà des BASC, qui globalement sont quand même, même auprès des ERS — on a beaucoup échangé — des étudiants qui reviennent majoritairement, pour des raisons de santé mentale. Ils sont très mal pris en charge. Au-delà des BASC, globalement, les doubles diplômes sont quand même très mal gérés. Pour vous citer un autre exemple, une étudiante de Nancy, en échange en Asie, en troisième année, était la seule étudiante qui suivait un double diplôme de droit. Elle n'a aucun aménagement en termes d'horaires. Elle a dû passer ses examens entre une heure et trois heures du matin. Ensuite, on ne lui envoie pas les cours. Les profs refusent de lui envoyer les cours. Elle doit se débrouiller toute seule. Je pense qu'on est tous et toutes d'accord que ce sont des conditions absolument inadmissibles. Voilà pour le retour sur les cursus.

Sur les différences de campus, je pense que je pourrais vous montrer tous les documents, tous les graphiques, concernant les différences de campus. Cela porte sur les climats oppressants ou pas oppressants, liens sociaux, etc. Grâce aux bénévoles qui nous ont aidés, on a des graphiques extrêmement intéressants. C'est vrai sur les corrélations entre la santé mentale, l'accès aux dispositifs, la satisfaction avec les dispositifs, le lien social, la pression académique, etc. Je pense qu'on y reviendra pendant la réunion.

Je vais peut-être laisser la parole à d'autres personnes. Au-delà du fait que ça tienne à cœur aux étudiants, c'est quand même vraiment vital de parler de ce sujet. Et vraiment d'avoir un accompagnement adéquat.

Personne ne met la faute à 100 % sur Sciences Po. On ne demande pas à Sciences Po d'éviter les suicides. Ce n'est absolument pas le sujet. Nous sommes bien d'accord que ce n'est pas audible et avouable. Mais, on observe quand même que deux suicides en deux ans. Il y a eu aussi un suicide en 2021 d'une étudiante à Sciences Po. Depuis le suicide de l'étudiante à Nancy en 2024, à partir de 2025, Sciences Po envoie des mails, pour annoncer les décès. Le motif du décès est privé. Cependant, nous notons aussi que pour l'étudiante en BASC, par exemple, cette année, il n'y a eu dans le mail aucune mention de prévention à la santé mentale ; aucune ressource dans le mail. C'est un point qu'on voulait aussi absolument mentionner. Pardon pour la mobilisation du temps de parole.

Louise WAGENER

Merci, Lili. Clara BESANCENET, si tu veux prendre la parole.

Clara BESANCENET

Je voulais rebondir quant au suivi psychologique et psychiatrique, dans les campus. Donc là, je parle pour le campus de Menton. J'ai parlé avec pas mal d'étudiants qui ont ces suivis. On note qu'il y a donc peu de disponibilités. Parfois, c'est seulement quatre heures une fois par semaine. Ça entraîne aussi des conflits horaires. Je connais certains étudiants qui doivent rater des cours, pour seulement parler avec la psychologue pendant une dizaine de minutes, ne serait-ce que pour se sentir un peu mieux. Il y a également aussi beaucoup de demandes sur le campus de Menton. Cela entraîne des délais assez importants. Ils vont de deux semaines à un mois. Cela rend les choses assez compliquées, pour certains étudiants. Et, je voulais également soulever un point qui n'a pas été noté. Pour moi, il est assez important. Il porte sur la question des CEP, donc des élèves issus de conventions d'éducation prioritaire. Je suis issue de ce processus. Sur Menton, on a créé un groupe WhatsApp, avec les premières années, les deuxièmes années issues de ce processus. On a notamment beaucoup échangé. J'ai noté, en tout cas, beaucoup d'anxiété, par rapport à la scolarité des étudiants issus de ce processus. C'est notamment lié à des remarques de la part d'étudiants, mais aussi parfois de l'administration, quant à nos capacités à réussir, à nos connaissances. C'est un point assez important. J'ai noté qu'il y a beaucoup de découragement, de stress, et une anxiété qui s'ajoute, mais aussi une remise en question assez importante. Moi-même, je l'ai vécu. Cela m'a beaucoup affecté, notamment, ma première année. Je trouve que c'est aussi un point important à noter.

Donc, sur le campus, on a essayé plusieurs stratégies. On a ce groupe WhatsApp. On se partage aussi un Drive. On peut mettre des ressources. On a notamment beaucoup aidé les premières années, ce point-là. On a un système aussi qu'on appelle de famille, sur le campus de Menton. Je ne sais pas si ça existe dans d'autres campus. C'est le BDE qui met ça en place. Donc, c'est des deuxièmes années qui sont les mamans et les papas. Ils parrainent, en quelque sorte, les premières années pour se donner des conseils, échanger, etc. J'ai remarqué qu'avec mes enfants, ça a beaucoup aidé. On échangeait beaucoup sur la pression, que ce soit autour des notes, de la vie d'adulte. Je trouve que ça a beaucoup aidé. On est un plus petit campus. Je ne sais pas si ça pourrait s'étendre. Mais, j'ai remarqué qu'il y avait quand même beaucoup d'effets positifs. Ils se confiaient davantage. Ça aidait aussi à réduire le stress.

Louise WAGENER

Merci pour ces remarques.

Pierre-Louis PERIN

Tout d'abord, je voudrais vous remercier beaucoup pour l'analyse que vous nous avez présentée. C'est très important pour nous, en particulier au CVEF. C'est notre rôle de regarder, avec réalisme, ce qu'il se passe aujourd'hui. Je suis parmi les plus anciens autour de la table. Je voudrais dire que Sciences Po, a toujours été une école très exigeante. Cela s'impose à tous ceux qui y passent en tant qu'étudiants. Je crois que ça a été dit : le campus de Paris n'est pas vraiment un campus, il est ouvert sur la ville. Il laisse tous les étudiants un peu atomisés, quand ils sortent de la rue Saint-Guillaume. Donc, nous avons des études très exigeantes, dans un environnement qui n'est pas très entourant. Je ne trouve pas de meilleur terme.

Il faudra que l'on se réunisse à nouveau pour en parler. Malheureusement, aujourd'hui, on n'a pas eu vraiment le temps, d'une part, d'analyser ce que vous nous avez envoyé. Et d'autre part, on n'a plus l'administration pour dialoguer avec elle, sur ces sujets-là. Donc, il faudra faire une autre réunion sur ce sujet-là.

Et encore une chose, un tout petit mot à Romain. Je n'ai pas vraiment apprécié, Romain, que vous disiez que c'est uniquement les associations étudiantes ou les syndicats étudiants qui se chargent de ce sujet-

là. On est tous très concernés, très alertés là-dessus. Toutes les communautés sont alertées sur le sujet, maintenant. Toutes les communautés doivent s'en saisir. Ne faites pas je vous prie de récupération facile sur le sujet. Ne vous appropriez pas des sujets qui appartiennent à tous.

Baptiste VIVIEN

Pardonnez-moi, juste un tout petit mot. Ce n'est pas très facile d'intervenir après tout cela Je ne vais pas représenter ce qui sera le pôle social, santé ou autre. Je parle au nom de la vie étudiante. C'est quand même à prendre en compte. C'est une question qu'on ne prend vraiment pas à la légère. Et, j'en veux pour preuve pas mal de collègues qui travaillent sur la question. Romain WELTER vous accompagne aussi, beaucoup, que ce soit le BDE ou Stimuli. L'année dernière, il y avait eu un gros travail de la part de Stimuli, puis aussi en lien avec le pôle santé et sa responsable. Il y a les semaines thématiques qui sont organisées chaque année. En décembre dernier, on a voté un fond de près de 12 000 euros de dotations exceptionnelles, au budget de la vie étudiante, pour répartir des subventions sur les différents campus, en lien avec la convivialité, le lien social ou la santé mentale. il y a ainsi eu la création d'une salle de repos à Menton, l'achat d'un baby-foot et de canapé à Dijon, des tables de ping-pong et d'éléments d'aménagements pour divers lieux de convivialité, sur l'ensemble des campus. On a au Havre une salle de repos qui est en cours de réalisation. Elle est dans un box inutilisé par la bibliothèque. Une salle de convivialité a été refaite complètement au Havre. Elle est vraiment très agréable. Ça ne permet pas toujours en effet de s'isoler, c'est vrai. Mais, en tout cas, il y a un travail en commun avec les étudiants. Je tiens à le souligner.

Je ne sais pas si c'est un choix, si c'est un impensé dans votre questionnaire. Il y a quelque chose qui ne ressort pas. C'est la question des groupes WhatsApp. Je fais le tour des campus. Très récemment encore, sur le campus de Poitiers notamment, et sur d'autres encore, des étudiants m'ont alerté sur cette situation. Ils me disent que les groupes WhatsApp constituent trop souvent pour eux un poids sur leur charge mentale. Et, une mise en danger de leur santé mentale énorme. Des étudiants m'expliquaient, lors de la venue d'une personnalité politique dans une ville qui n'était pas organisée par la vie étudiante, qu'un étudiant a mentionné la venue de ce futur candidat. Un autre étudiant a fait une remarque. En moins de 24 heures, le groupe WhatsApp a eu plus de 400 messages. Les étudiants me disaient : au début de l'année, on trouve ces groupes WhatsApp plutôt intéressants. Ça nous permet d'avoir de l'information, des conseils, éventuellement de trouver une coloc. Cela permet d'avoir des informations sur l'arrivée sur le campus, sur la localité, des coups de main sur la Sécurité sociale, sur un tas de choses. Mais, passée cette rentrée, le groupe WhatsApp devient un moyen de communiquer sur tout et sur rien. On a donc ici je pense, un souci à prendre en compte. C'est sur la manière de communiquer sur les événements étudiants. Et donc, les étudiants communiquent beaucoup dans ces groupes, sur leurs événements. Et, des étudiants me disaient avoir été obligés de faire un trait sur l'information la vie du campus en tant que vie étudiante pour l'équilibre de leur santé mentale. Ces groupes WhatsApp devenaient infernaux. Donc, je pense qu'on a une question à se poser, dans la vie étudiante ou dans la vie académique. C'est cette question des groupes de promos. Ce sont des sujets brûlants. Avec les propos qu'on a pu voir à certains moments — on ne va pas manquer d'en avoir dans l'année qui vient, notamment autour des présidentielles — je pense, qu'on devrait aussi se poser quelques questions autour de ce sujet. Je m'arrête là. Merci beaucoup.

Louise WAGENER

On va progressivement conclure. L'idée est de lancer de premières idées, de premiers thèmes sur lesquels on va vraiment discuter. On va réellement les approfondir dans notre prochaine réunion. Donc, je vous propose une intervention finale, pour tout le monde. Comme ça, on pourra conclure. On se revoit bientôt. Clara.

Clara LEMMERS

Je vais faire assez concis. D'une part, j'avais prévu de rebondir sur ce que Lili avait dit, par rapport aux BASC, notamment de Reims. Je le dirai juste en une phrase. On n'a pas réussi à avoir malheureusement d'écho de la manière dont la situation a été gérée à Reims, suite au suicide de l'étudiante. La seule chose qu'on a pu trouver, c'est que les étudiants, y compris de sa classe de BASC, ont été informés de son décès, en même temps que tous les autres étudiants des différents campus. Et ce, quand on a reçu la newsletter. Ils n'ont eu aucun accompagnement. Aucun accompagnement ne leur a été proposé. On ne sait pas par la suite. Mais en tout cas, le jour même de cette information, ça n'a pas été le cas. On n'a pas plus d'informations que ça.

Et, juste un point très pratico-pratique. Si jamais vous souhaitez qu'on discute davantage de l'enquête, de ses résultats, mais aussi des recommandations, avec la participation du BDE, je me permets juste de vous préciser qu'on passe le flambeau fin juin. On ne sait pas si ce projet sera récupéré par le prochain Bureau ou pas. On serait ravis de pouvoir échanger, avant notre passation, avant la fin du mois de juin, si c'est possible. On pense que c'est un projet très personnel. On maîtrise tous les enjeux de bout en bout. En tout cas, pour l'enquête, je n'aurais pas la prétention de dire que l'on connaît la santé mentale. Mais, c'est vrai que s'il y a une possibilité de se réunir, si vous souhaitez notre présence, ce sera avec grand plaisir. Avant fin juin, on serait très preneurs. Et sinon, pour le reste, merci pour cette participation.

Louise WAGENER

C'est bien noté par rapport à la passation, et au fait que vous quittez vos fonctions fin juin.

Romain GUINEBRETIERE

Tout d'abord, je voudrais préciser mes propos, puisqu'ils ont peut-être été mal compris. Je ne souhaitais pas dire que le sujet ne concernait pas tout le monde, et que tout le monde n'était pas intéressé, en tout cas, touché par le sujet. Je souhaitais bien dire que les deux présentations que nous avons eues, en CVEF, sur ce mandat, ont été faites par des associations étudiantes. Je considère que ce serait bien que la direction nous en présente une aussi. C'est ça mon point là-dessus. Je ne souhaitais pas dire que les salariés, que les chargés d'enseignement ou que les professeurs n'étaient pas concernés par le sujet. Ce n'était pas du tout mon propos. Je vais quand même le clarifier. Je n'ai pas pu préparer l'intervention, n'ayant pas les documents à l'avance.

Ensuite, j'aurais aimé qu'on puisse continuer la discussion avec l'ensemble de la direction présente. Nous étions convoqués jusqu'à 10 h 30. Et, j'aimerais bien demander à madame la présidente, à monsieur le président, pour le prochain CVEF ou pour la séance supplémentaire que nous allons organiser, que rien ne soit programmé après. Ce serait pour avoir une demi-journée, très honnêtement, de libre. On a encore plusieurs points à aborder. Je me permets de poser la question.

Louise WAGENER

Il me semble qu'on en a discuté. Il est prévu, pour la dernière séance, que l'on ait un peu plus de temps.

Romain GUINEBRETIERE

Et du coup, pour conclure, encore une fois, remerciement du BDE. C'est un moment important, je pense, pour tout le monde. C'est ce qui explique aussi peut-être mes propos peu clairs. C'est compliqué à entendre, mais c'est très important. Je pense vraiment que c'est un sujet qu'on doit saisir. Il doit être le sujet majeur à la rentrée. Il doit vraiment nous préoccuper maintenant pour qu'à la rentrée, il se passe des choses. Merci beaucoup.

Pierre-Louis PERIN

Oui, un petit mot pour confirmer ce qu'a dit Louise. On a prévu une réunion plus longue, pour la dernière réunion du Conseil. Là, on a une question nouvelle qui se pose : avoir une réunion supplémentaire, dans des délais brefs. On n'a pas l'habitude d'en tenir. Clara, c'est très difficile d'organiser une réunion. Mais, je pense qu'on va remonter le point quand même, et voir si c'est possible. Et d'avance, pour la prochaine réunion, qui sera la dernière, longue et très chargée, je voudrais demander à tous de se préparer à un effort de concision. Et ce, pour traiter les sujets à la fois au fond, avec la participation de tous et en profondeur, mais sans s'attarder, peut-être, sur les points de détails les moins significatifs.

Jérôme MICHEL

Je vais peut-être m'attarder sur un point de détail peu significatif. Je rejoins ce que disait Baptiste, sur les groupes WhatsApp. En tant qu'assistant pédagogique, je constate effectivement une forte pression psychologique. Elle est provoquée par ces groupes. C'est en vase clos, et ça part très vite. Il va peut-être falloir un peu responsabiliser ou mettre un élève-moderateur. C'est un vrai souci. Les personnes concernées ne sont pas là. Mais, je voulais savoir quelque chose. Quand il y a une situation comme ça, est-ce qu'il y a une, une enquête administrative ? C'est pour essayer de creuser un peu, surtout à Nancy. Si nous avons une série de tentatives de suicide, c'est qu'il doit y avoir quand même quelque chose de structurel. Je précise que je ne mets pas du tout en porte-à-faux mes collègues. Je pense qu'il y a un dysfonctionnement. Il est peut-être intéressant de s'y pencher. Probablement, la CSSCT devrait peut-être s'y intéresser aussi. Cela touche quand même des salariés, leur accompagnement aussi psychologique. Je pense qu'ils portent ça.

Je ne vais pas revenir sur le fait qu'il y a beaucoup d'émotions. On va transmettre ça auprès de nos collègues FO. Je pense que ce sera pareil pour Florence. On y est assez sensible. Et, il faudrait contacter ces équipes pédagogiques.

Et, lorsqu'il y a une triste nouvelle de ce type... J'ai été témoin quand même d'une situation assez triste. On apprend qu'il y a une newsletter où il n'y a pas de numéros ou de cellules psychologiques. Même sur une série Netflix qui traite de suicide, on a quand même, avant la série, une invitation à discuter avec des associations ou autres. Donc, c'est quand même assez déstabilisant. Mais il ne faut pas oublier aussi qu'il y a des étudiants en Master, première année, qui sont issus de ces campus. Et il y a une onde de choc, en fait, qui va bien au-delà du campus. Elle touche aussi des étudiants en plein parcours. Ils découvrent qu'une de leurs camarades de campus est partie. Ces étudiants, me semble-t-il, n'ont pas été contactés. On aurait une possibilité de profiler les étudiants issus d'un certain campus. Et, de faire un mailing spécifique, humain, avec une invitation à contacter une cellule psychologique. C'est tout ce que j'avais à dire.

Lili ZIMMERMANN

Est-ce que je peux juste rebondir très rapidement, sur ce que vous venez de dire ? Je suis totalement d'accord avec vous, par rapport aux étudiants, étudiantes qui n'ont pas eu de proposition de suivi. Je pense que tout le monde a déjà fait le lien. Mais, j'aimerais bien quand même expliciter le lien avec les tentatives de suicide à Nancy. Énormément d'étudiants, étudiantes étaient médicamentés très fortement, après le suicide de l'étudiante à Nancy. C'est notamment lié à ce manque de suivi. C'est à cause du manque de soutien proposé. C'est ce qui m'inquiète particulièrement, aujourd'hui. Je me permets de le réitérer. Si le suicide a été géré à Nancy de cette manière — j'ai quand même l'impression, sur plusieurs points, que ça a été le cas — ça peut avoir et cela a des conséquences extrêmement graves. J'attire votre attention. Je pense que vous l'avez tous compris. Je n'ai pas envie de m'avancer, et de dire que vous ne comprenez pas. Ce n'est pas anodin. Cela arrive, encore une fois, avec un suicide à Reims. On n'a pas assez d'informations, malheureusement, sur le vécu des étudiants, des étudiantes, en BASC ou en Master qui connaissaient l'étudiante. Il y en a. Sinon, ils étaient sur le campus de Reims. Ils peuvent être extrêmement affectés par une nouvelle comme ça. Mais, ça ne m'étonnerait pas qu'il y ait des situations très graves aussi actuellement. Et, je me permets aussi de dire que j'ai vécu de très près le décès de mon amie. Elle était très lourdement médicamentée. Cela a eu des conséquences aussi très. J'oublie, actuellement, que des étudiants et étudiantes doivent aller très mal, par rapport au suicide de BASC. Donc, je n'imagine pas, pour les personnes non concernées, à quel point c'est une information qu'on oublie. On ne se rend pas compte à quel point les gens peuvent aller mal. Si les étudiants, les enseignants ou l'administration ne se rendent pas compte de l'impact que ça peut avoir, je ne veux pas du tout vous culpabiliser. Je l'ai moi-même vécu. Les gens vont potentiellement très mal. Il faut s'en occuper. Ce n'est pas encore trop tard. C'est ce que j'essaie de dire.

Louise WAGENER

Je te remercie, Lili, pour ces derniers mots. Je vous remercie à toutes et tous, pour votre écoute, lors de ce point. Merci également aux étudiantes qui se sont jointes à nous, pour discuter de ce thème important. Je relève qu'on a parlé de l'impact des enseignements, mais également, de la scolarité, sur la santé étudiante. C'est peut-être quelque chose qu'on pourrait approfondir, lors de notre prochaine réunion. On a parlé de l'accompagnement psychologique, et d'accompagnement des étudiants durant leurs études. On a parlé du rôle des différentes équipes de Sciences Po. Les équipes pédagogiques et administratives doivent être formées.

On a aussi un peu discuté de la troisième année, l'impact que cette troisième année pouvait avoir. Je pense que, lors de la prochaine réunion, on pourra aussi un peu plus parler de votre rôle, en tant qu'association. Qu'est-ce qui rentre dans votre cadre ? Qu'est-ce qui vous dépasse ? Comment pouvez-vous être mieux accompagnés ? Est-ce que vous vous formez ? Comment faites-vous, étudiants ? Vous êtes parfois plus exposés. Vous êtes forcément des épaules, pour vos camarades qui ne vont pas bien. On pourrait en parler. On pourra également revenir sur cette problématique des groupes WhatsApp, Monsieur VIVIEN. On va revenir très vite vers vous, pour caler une nouvelle réunion. Vous serez bien évidemment tous invités. Encore une fois, je vous remercie beaucoup. Je reviens vers vous. Le questionnaire du BDE vous sera envoyé. Il en va de même pour le PowerPoint ainsi que son analyse. Tout le monde sera bien au fait de ce qu'il y a dans ce questionnaire. Encore une fois, merci.

Jérôme MICHEL

Est-ce que ce document va aussi être envoyé à la Direction générale ? C'est quand même une information importante.

Louise WAGENER

Je pense que ça relève du BDE. Ce n'est pas mon travail, mais si vous souhaitez le faire, on vous a entendu. De plus, ils sont en copie des envois des documents.

Lili ZIMMERMANN

On va encore modifier les documents. Je me permets de demander que les documents ne soient pas forcément partagés, sans nous prévenir. Les documents transmis ne sont pas finalisés. On comptait faire un rapport, et aussi communiquer sur les réseaux sociaux. Clara, peut-être que tu veux préciser quelque chose.

Clara LEMMERS

J'allais embrayer, mais ce que tu as dit est complet. J'avais bien envoyé un deuxième PowerPoint en erratum. On vous invite à bien considérer celui-là. On n'a pas de problème à ce que les documents qu'on vous a communiqués, pour la séance d'aujourd'hui, soient partagés aux participants et/ou aux personnes qui auraient dû participer au CVEF. Mais, en raison des données qui sont quand même très sensibles, on aimerait bien être prévenus en amont. Et, donner notre accord. Sinon, on aimerait être carrément en copie, lorsque les documents sont transférés. Comme l'a dit Lili, on communiquera sur nos réseaux, dans tous les cas, les résultats de l'enquête, courant du mois de juin. On verra en interne ce que l'on fait. On parlera probablement également à la Direction générale.

V. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 7 AVRIL ET DU 4 MAI 2026 (VOTE)

Louise WAGENER

Je vous propose qu'on passe à notre point suivant : adoption des procès-verbaux. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions, par rapport à ces procès-verbaux ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Parfait. Donc, ils sont adoptés à l'unanimité.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Louise WAGENER

Pour le point d'échange sur des questions diverses, une partie de la direction n'est plus là. Pour le prochain CVEF, on va voter pour la grande cause, pour le budget participatif. L'idée est vous puissiez envoyer des propositions à Pierre-Louis et moi avant le CVEF de fin juin. On aura ainsi les thématiques qui ressortent. On pourra se mettre d'accord. Je vous propose de nous envoyer des mails. On regroupera tout ça. On avait voté, il y a quelques semaines, l'idée d'un budget participatif.

Baptiste VIVIEN

Il avait été dit que le budget participatif serait soumis à des votes fin janvier, à peu près au même moment que la deuxième partie des initiatives étudiantes. Avant, il y a une étude sur les propositions qui pourraient être faites. L'étude se fera pendant le premier semestre. Avant de lancer ça, il avait été décidé de voir ensemble pour que le Conseil propose un thème. Ce serait la grande cause de cette année 2026-2027. Pour qu'on puisse orienter, d'ores et déjà, les étudiants qui souhaiteraient proposer des projets, sur une thématique en particulier. Cela pourrait très bien être la santé. Si une autre idée émerge, ce sera l'occasion d'en discuter, et de la voter ici.

Louise WAGENER

On doit la voter au CVEF prochain, pour que ce soit adopté d'ici la rentrée. N'hésitez pas à nous envoyer des propositions, pour qu'on puisse choisir entre les différentes thématiques.

Pierre-Louis PERIN

Est-ce que toutes les organisations étudiantes sont représentées aujourd'hui ? Ce que vous venez de dire est très important. Donc, faites remonter les sujets, les thèmes possibles. Il faut les diffuser à tout le monde.

Romain GUINEBRETIERE

Je vais poser des questions pour le compte-rendu. J'espère qu'elles pourraient être transmises à la direction, pour avoir une réponse au prochain CVEF.

Tout d'abord, il y a eu une réforme du Bachelor de Sciences Po, l'année dernière. Je voudrais savoir où en est la mise en place de cette réforme, s'il y a eu des changements entre ce qui a été voté, et ce qui a été mis en place. On a découvert des choses, entre temps. On n'avait pas vu à l'époque les maquettes pour les doubles diplômes. Est-ce qu'il y en a eu à ce jour ? Est-ce qu'elles pourraient nous être transmises ?

Et une seconde question : quand était prévu le prochain bilan sur la lutte contre les discriminations ? Cela fait très longtemps qu'on n'en a pas eu. Il me semble que c'est un sujet de premier plan aussi. Il est en lien avec la santé mentale. On pourrait l'avoir.

Florence DANTON

Est-ce qu'il pourrait être porté, à l'ordre du jour d'un des prochains CVEF, le sujet des examens des étudiants en situation de handicap ? On a eu beaucoup de soucis sur la dernière session d'examen. On souhaiterait faire remonter les points, et essayer de trouver des améliorations. Merci.

Mathis GROSSNICKEL

Et parce que les présentations ne manquent pas, on aimerait aussi avoir un bilan du dispositif du congé menstruel. Quand on l'a voté l'année dernière, on s'était dit qu'il fallait qu'on fasse un bilan, à la fin de la première année, pour son application. C'était pour voir, si l'on pouvait l'adapter. On l'a demandé à madame VIVIAN. On n'a pas eu de réponse là-dessus. J'exprime le souhait que nous ayons ce bilan, avant la fin de l'année. Nous en avons convenu ainsi l'année dernière.

Louise WAGENER

On se retrouve très vite. On revient vers vous avec tous les documents, tous les éléments. Et rappelez-vous la grande cause. N'hésitez pas à nous proposer des thèmes. Merci et au revoir.

Louise WAGENER lève la séance à 10 heures 55.